



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE (SFCR)

AU 31 DÉCEMBRE 2020

PRÉAMBULE

Ce rapport narratif, destiné au public, fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Il est validé par le Directeur Général puis approuvé par le conseil d'administration de CCR Re, préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires du régime prudentiel, ce rapport résume les éléments propres à l'activité de CCR Re sur l'année 2020 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31 décembre 2020.



SYNTHÈSE

Le résultat net de CCR Re s'élève à 18 M€ en 2020, soit un résultat divisé par deux par rapport à 2019 du fait notamment des sinistres Pandémie Covid 19 et explosion de Beyrouth, et ce malgré un contexte de croissance significative du portefeuille de +16 %.

Le ratio combiné des activités Non-Vie s'établit à 103,2 %, et le taux de marge technique en Vie est de 2,2 %.

CCR Re a maintenu sa politique de provisionnement prudente. Aucun événement n'est venu impacter la liquidation naturelle des provisions techniques.

Le ratio « capital éligible » sur « capital de solvabilité requis » (SCR) est stable à 199,2 %.

Le ratio « capital éligible » sur « minimum de capital requis » (MCR) est de 436,4 %.

Le plan d'activité de la Société prévoit un programme de réassurance globalement inchangé et stable sur la période de planification de l'activité.

CCR Re est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour :

- du conseil d'administration (avec un comité créé en son sein : un comité d'audit, des comptes et des risques) ;
- d'un organe exécutif composé du président directeur général, et du directeur général délégué ;
- et des quatre fonctions clés, toutes portées par un responsable distinct.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	5	Exposition au risque	38
Présentation	6	Technique d'atténuation des risques	38
Activité et performance	7	Sensibilité aux risques	39
SYSTÈME DE GOUVERNANCE	13	VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS	40
Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise	15	Valorisation des actifs au 31/12/2020	41
Les fonctions clés	23	Valorisation des passifs au 31/12/2020	44
Comitologie	25	Autres informations importantes	50
Politique et pratiques de rémunération	26	GESTION DU CAPITAL	51
Transactions importantes conclues	27	Gestion des fonds propres - Objectifs, politiques et procédures	52
Compétence et honorabilité	27	Fonds propres prudentiels au 31/12/2020	53
Système de gestion des risques (y compris ORSA)	27	Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2020	54
Dispositif du contrôle interne	31	Fonds propres et mesures de transition	54
Sous-traitance	33	Description des fonds propres auxiliaires	54
Informations supplémentaires	33	Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels	54
PROFIL DE RISQUE	34	Calcul du SCR et du MCR et des fonds propres éligibles	55
Risque de Souscription	35	SCR et MCR	56
La gestion des actifs	36	ANNEXE : QRT	57
Risque opérationnel	37		
Les autres risques	38		

1

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

1	PRÉSENTATION	6
1.1	Dénomination sociale et forme juridique	6
1.2	Activités de CCR Re	6
1.3	Succursales et bureau de représentation	6
1.4	Participation et filiales	6
1.5	Autorité de contrôle et commissaire aux comptes	6
1.6	Mesure de sa situation prudentielle et synthèse	7
2	ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	7
2.1	Faits marquants de l'exercice	7
2.2	Événements postérieurs à la clôture	8
2.3	Analyse des comptes	8
2.4	Perspectives 2021	11

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

Conformément à l'article L 355-1 du Code des assurances, les entreprises de réassurance transmettent de manière régulière à l'ACPR les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle. Ces informations sont contenues dans deux rapports distincts et les états quantitatifs cités au L 355-1 du Code des assurances.

De ces deux rapports, le présent rapport est « le rapport sur la solvabilité et la situation financière », ou SFCR (« Solvency and Financial Conditions Report »), autrement dénommé « rapport narratif destiné au public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément à l'article R 355-1 et R 355-7 du Code des assurances, le conseil d'administration approuve ce rapport narratif destiné au public.

1 PRÉSENTATION

1.1 Dénomination sociale et forme juridique

La dénomination sociale de l'entreprise est CCR Re, constituée sous forme juridique de Société Anonyme (SA). CCR Re est une filiale à 100 % de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR).

En application de l'article L. 321-1-1 du Code des assurances, CCR Re est agréée pour pratiquer les opérations de réassurance correspondant aux activités Non-Vie et Vie mentionnées à l'article R. 321-5-1 du Code précité, suivant décision de l'ACPR n° 2016-C-46 du 16 septembre 2016 publiée au JORF n°0262 du 10 novembre 2016.

Au 31 décembre 2020, l'effectif des collaborateurs de CCR Re est de 111 inchangé par rapport à 2019.

1.2 Activités de CCR Re

L'activité de CCR Re est la réassurance dite « de marché », distincte de la réassurance publique exploitée par CCR avec la garantie de l'État. Au 31 décembre 2016, la branche complète et autonome d'activité de Réassurance sans garantie de l'État auprès du Marché, incluant le portefeuille de contrats et de sinistres, a été apportée à CCR Re par CCR.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, CCR Re poursuit et développe cette activité de réassurance tant en France qu'à l'international. L'activité de CCR Re est répartie sur près de 80 pays et porte sur l'ensemble des grandes branches assurantielles IARD, Vie et Assurances de Personnes. Elle opère dans le monde entier à partir de son siège social en France.

1.3 Succursales et bureau de représentation

CCR Re est établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursale et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

1.4 Participation et filiales

CCR Re détient à 100 % la société Caisrelux qui est une captive de réassurance établie au Luxembourg.

Par ailleurs, CCR Re détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières, Rochefort 25, Pompe 179 et Civry 22, possédant chacune un immeuble.

1.5 Autorité de contrôle et commissaire aux comptes

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CCR Re est :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Secteur Assurance
4 Place de Budapest
75436 PARIS CEDEX 09

Le commissaire aux comptes en charge du contrôle des comptes de CCR Re est :

PriceWaterhouseCoopers Audit SA
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Son mandat actuel de 6 ans expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

1.6 Mesure de sa situation prudentielle et synthèse

Dans le cadre de Solvabilité 2, CCR Re utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting réglementaire.

Conformément à la stratégie de CCR Re, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2020 et reflète l'exposition aux risques décrite plus loin (page 35) dans le rapport et basée sur son activité de réassurance classique de marché et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de Solvabilité 2 est égal à 199,2% à fin 2020, pour des fonds propres prudentiels de 125 M€, des fonds propres prudentiels éligibles au SCR de 1 110 M€ et un SCR de 557 M€. Ce ratio de solvabilité est dans la fourchette optimale de [180 % ; 220 %] définie par le cadre d'appétence aux risques de l'entreprise. CCR Re a levé en 2020 sur les marchés financiers 300 M€ de dette subordonnée tiers 2. Au-delà de cette levée, il n'y a pas eu en 2020 de modification substantielle liée aux fonds propres (pro forma) de la compagnie qui ont continué à se renforcer.

2 ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie a été défini en application du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels sociaux des entreprises d'assurance.

2.1 Faits marquants de l'exercice

Notations

Le 4 mai 2020, S&P a relevé la note de solidité financière de CCR Re, de « A- » (avec une perspective positive) à « A » (avec une perspective stable).

Le 23 juillet 2020, AM Best a confirmé la note de solidité financière de CCR Re à A « excellent ».

Placement de 300 M€ de titres subordonnés

Le 8 juillet 2020, CCR Re a réussi sa première émission obligataire, en plaçant avec succès 300 millions d'euros d'obligations subordonnées Tiers 2.

L'obligation a été rapidement placée auprès de plus de 150 investisseurs, principalement basés en France, en Europe et en Asie, le carnet d'ordres atteignant un total de plus de 1,5 milliard d'euros. Elle a été émise au taux de 2,875 %. Ce vif succès atteste de la solidité financière et des bonnes perspectives de l'entreprise. Avec cette émission, CCR Re se donne les moyens de poursuivre son développement, en ligne avec son plan d'affaires « Streamline 2020-2022 », et d'encore mieux accompagner ses clients avec une solvabilité renforcée.

157 Re

Le renouvellement du véhicule sidecar 157 Re pour 2020, en janvier, a été opéré au sein d'un second compartiment (157 Re 20), permettant l'apport de nouveaux capitaux. L'utilisation de 157 Re s'inscrit dès lors comme une solution agile d'utilisation du capital tiers afin d'accompagner le développement de CCR Re.

Conformément aux exigences de la réglementation, 157 Re 20 a été agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Gestion de la COVID-19

En mars 2020, la Covid-19 a nécessité le lancement d'un nouveau Plan de Continuité d'Activité (PCA). Comme lors des grèves de décembre 2019, le Groupe CCR a pu observer la bonne déclinaison de son PCA pour ce qui concerne le travail à distance.

La mise en place du travail à distance intégral a nécessité une forte implication de chaque collaborateur. La prise en compte de la disponibilité des collaborateurs dans l'organisation des activités et une grande cohésion interservices a permis d'absorber la charge de travail supplémentaire du fait de la survenance du sinistre Covid-19.

La Direction des Systèmes d'Information a rapidement adapté le dispositif de télétravail qui avait été déployé et renforcé en 2019 pour permettre le maintien de l'activité.

Cette période de crise a mis en évidence la capacité de l'entreprise à faire face au déclenchement du télétravail dans de bonnes conditions. Durant cette période la bonne maîtrise des risques organisationnels a ainsi été mise en exergue, et la robustesse du Groupe CCR a été démontrée. Aucun incident majeur n'a été détecté.

CCR Re a mis en place au cours de cette période un comité dédié à la gestion du sinistre Covid présidé par la Direction générale. Cette organisation a permis de suivre l'évolution du sinistre, de définir la méthodologie de provisionnement la plus adaptée en fonction de la connaissance du sinistre et du contexte assurantiel lié à cet événement.

Par ailleurs, dans le même temps, la gestion des investissements a permis de protéger le bilan de CCR Re (baisse limitée des plus-values latentes) et le résultat de l'exercice en cours.

2.2 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR Re n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et le 25 mars 2021, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

2.3 Analyse des comptes

(Extrait rapport de gestion CCR Re 31/12/2020)

Primes émises

Le chiffre d'affaires de CCR Re ressort à 649 M€ en hausse de 21 % à cours de change constant¹ et de 16 % au cours de clôture, par rapport à 2019.

Cette évolution dynamique, qui s'inscrit dans le plan stratégique « Streamline 2020-2022 », résulte essentiellement des affaires nouvelles.

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises par les lignes d'activité « Non-Vie » s'établissent à 412 M€, en hausse de 19 % par rapport à 2019 (hausse de 25 % à cours de change constant). Elles représentent 64 % des primes émises.

- cette hausse de 87 M€ à cours de change constant s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie ;
- les primes émises par la ligne d'activité « Vie » s'élèvent à 237 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2019 (hausse de 15 % à cours de change constant). Elles représentent 36 % des primes émises. Cette évolution de +33 M€ à cours de change constant provient des affaires nouvelles souscrites en Asie et au Moyen-Orient.

Les branches suivantes représentent plus de 80 % des primes émises :

- Vie et Assurances de Personnes ;
- Dommages aux biens et Risques divers ;
- Automobile et RC.

Les autres branches d'activité de CCR Re sont principalement et par ordre décroissant : transport, risques agricoles, financier et engineering.

Primes rétrocédées

Les primes rétrocédées s'élèvent à 36,2 M€ (vs 31,1 M€ en 2019), dont 6,9 M€ de primes frontées (vs 4,8 M€ en 2019), et 17,6 M€ de primes Cat (vs 15,0M€ en 2019).

Ratio combiné Non-Vie et marge technique Vie

Lignes d'activités « Non-Vie »

Le ratio combiné de CCR Re s'établit à 103,2 % au 31 décembre 2020, contre 98,1 % en 2019. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P^2 de 73,7 % (vs 66,6 % en 2019) ;
- un expense ratio³ de 29,4 % (vs 31,5 % en 2019).

Le coût estimé de la pandémie de Covid-19 s'élève à 44 M€ pour les activités « Non-Vie ». Ce montant se répartit entre les pertes d'exploitation (21 M€), les sinistres crédit/caution (14M€), l'annulation d'événements (6 M€) et les responsabilités civiles (3 M€).

L'explosion survenue en août 2020 à Beyrouth est comptabilisée pour un montant de 29 M\$ bruts de rétrocession au 31/12/2020 (15M€ nets).

Enfin, les catastrophes naturelles représentent une charge nette de 1,0 % en 2020 (vs 7,8 % en 2019). Les principaux événements de l'année qui ont touché le portefeuille de

¹ Les variations à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles 2020 converties au taux de change du 31 décembre 2019 et les données 2019 au taux de change du 31 décembre 2019.

² Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession), des frais de gestion de sinistres et de la provision pour égalisation, d'une part et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

³ Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

CCR Re sont survenus au Canada (tempête de grêle à Calgary et inondations à Fort McMurray).

Ligne d'activité « Vie »

Le taux de marge technique⁴ de la ligne d'activité « Vie » s'établit à 2,2 % en 2020 (vs 5,2 % en 2019).

Le coût estimé de la pandémie de Covid-19 s'élève à 5 M€ pour les activités « Vie ».

Charge de gestion

Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2020 à 34 M€, soit un ratio de coût⁵ de 4,9 %, venant de 5,5 % en 2019 et de 6,3 % en 2018.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 47 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 21,8 M€ et de plus-values nettes réalisées à hauteur de 25,3 M€. Il en résulte un taux de produits financiers⁶ du portefeuille d'actifs de CCR Re de 2,6 %, contre 2,7 % en 2019.

Gestion financière et immobilière

Politique d'investissement dans le contexte de marchés volatils

Dans le contexte de début d'année 2020, le niveau des marchés actions était relativement élevé avec en sus des craintes sur la propagation du virus et une fin de cycle économique aux États-Unis, le Groupe CCR a décidé de réaliser l'ensemble de son programme de réalisation de plus-values annuel. Un montant global de 100 millions d'euros de **fonds investis en actions** a ainsi été vendu au début du mois de février et l'ensemble des fonds actions encore en portefeuille ont été maintenus sous la protection de fonds overlay.

Le **fonds de protection** a très bien fonctionné et a protégé le portefeuille dans la forte chute du cours des actions fin février et début mars. Par ailleurs, il a été possible de gérer tactiquement et dynamiquement l'exposition aux actions. Une réexposition aux actions a été effectuée lors de la forte

baisse du mois de mars, avec des achats d'ETF actions. Le fonds de protection mi-mars a également été calibré pour en réduire le taux de couverture et permettre une hausse plus rapide de l'exposition des portefeuilles aux actions dans le rebond anticipé.

Par ailleurs, le niveau des liquidités est resté relativement important jusqu'à la crise financière. Des montants importants ont été investis en mars et en avril sur des **obligations** du secteur privé afin de profiter de la tension des primes de risques sur le crédit.

En ce qui concerne **l'immobilier**, malgré les conditions inédites et compliquées générées par la crise sanitaire, le Groupe CCR a continué à être très actif. Dans la gestion des baux, un bon niveau de location des appartements a été maintenu et renouvelé avec une croissance de loyers des surfaces de bureaux. Le Groupe CCR été très présent pour accompagner ses locataires de commerces impactés par les mesures de fermeture administrative en procédant notamment à des reports de loyers. Le programme de travaux de rénovation a été réalisé pour améliorer la performance énergétique des actifs du Groupe CCR.

Le Groupe CCR a par ailleurs défini **une politique d'investissement ESG et Climat** qui vise à privilégier les investissements qui traitent de l'accompagnement de la transition sociétale, de l'adaptation aux risques physiques et de la prévention du risque de transition. Un tiers des investissements de l'année ont porté sur les trois piliers de la politique extra-financière.

Évolution du portefeuille de placements

Les placements⁷ s'élèvent, à fin 2020, à 2 491 M€ en valeur nette comptable, dont 254 M€ en dépôt auprès des cédantes, contre 2 112 M€ au 31 décembre 2019.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2020, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 408 M€ à fin 2020, contre 375 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR Re, considérés en valeur de marché, atteint 2 900 M€, en progression de 16,6 % par rapport à fin 2019.

⁴ Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité « Vie » d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité « Vie » d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

⁵ Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes.

⁶ Rapport entre les produits financiers nets d'une part, et l'encours des placements d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

⁷ Placements financiers et immobiliers de CCR Re y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31 décembre 2019 sont revalorisés aux cours du 31/12/2020.

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

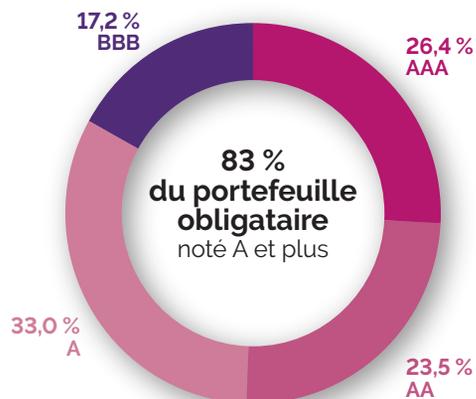
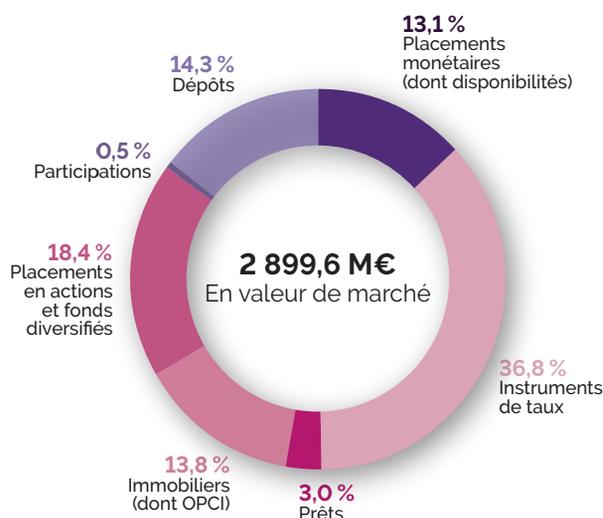
À la clôture de l'exercice, la structure des placements de CCR Re en prix de revient et valeur de marché s'établit ainsi :

MONTANTS EN M€	31/12/2020			31/12/2019			Variation N - N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires (dont disponibilités)	380,3	380,3	13,1%	331,2	330,9	13,3%	49,1	14,8%	49,4	14,9%
Instruments de taux	1 007,9	1 067,8	36,8%	761,2	805,3	32,4%	246,7	32,4%	262,5	32,6%
Prêts	85,7	86,1	3,0%	76,9	78,1	3,1%	8,8	11,4%	8,0	10,2%
Placements immobiliers (dont OPCI)	142,8	400,3	13,8%	143,0	373,2	15,0%	-0,2	-0,2%	27,1	7,3%
Placements en actions et fonds diversifiés	452,2	534,9	18,4%	389,6	480,6	19,3%	62,6	16,1%	54,4	11,3%
Participations	6,2	14,1	0,5%	6,2	15,0	0,6%	0,0	0,0%	-0,9	-6,0%
Dépôts	416,1	416,1	14,3%	403,5	403,5	16,2%	12,5	3,1%	12,5	3,1%
TOTAL	2 491,2	2 899,6	100 %	2 111,7	2 486,6	100 %	379,5	18,0 %	413,0	16,6 %

Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements de CCR Re a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

À fin 2020, le **portefeuille obligataire** est composé à 83 % de titres notés A et plus.

Rating Standard & Poor's

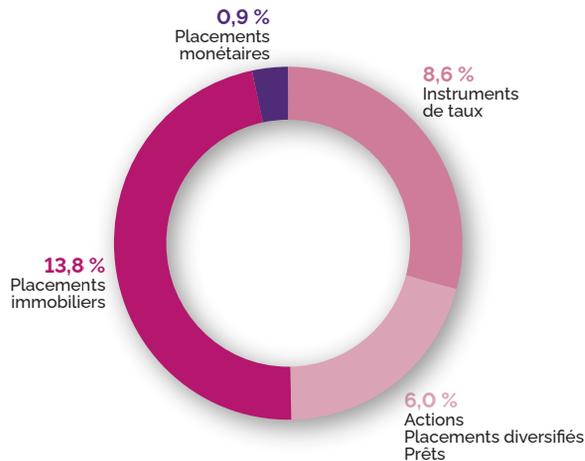


- L'encours des « **Placements monétaires** » s'élève à 380 M€ en hausse de 14,9 % par rapport à 2019.
- Les « **Instruments de taux** » représentent 36,8 % du total des placements en valeur de marché à fin 2020, en hausse de 32,6 % par rapport à fin 2019. Ils sont composés d'obligations détenues en direct (50 %) et d'OPC (50 %).

- L'exposition « **actions et placements diversifiés** » en valeur de marché est de 534,9 M€ soit 18,4 % du total des placements à fin 2020, en hausse de 11,3 % par rapport à fin 2019. Ce portefeuille est essentiellement composé d'OPC Actions (29,6 %), de fonds diversifiés (27,2 %) et de titres hybrides (19,7 %).
- **Les placements immobiliers** s'élèvent à 400,3 M€ en valeur de marché, soit 13,8 % du total des placements (15,0 % en 2019), en hausse de 7,3 %. Le portefeuille immobilier de CCR Re est composé d'actifs de bureaux et d'actifs résidentiels situés à Paris. Les valorisations des portefeuilles ont continué de bien progresser. Les effets de la crise sanitaire ne sont pas immédiats sur cette classe d'actifs. Les actifs résidentiels résistent bien et fin 2020 CCR Re n'avait pas de bureaux vacants.

- Les placements financiers **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 848,2 M€ en valeur de marché soit 29,3 % du total des placements au 31/12/2020 (27,6 % au 31/12/2019), en hausse de 24 % par rapport au 31/12/2019. La répartition de ces placements est la suivante :

Placements ESG au 31/12/2020 (en %)



EBITER⁸

Compte tenu des éléments précédents et notamment de la charge enregistrée dans les comptes au titre de la pandémie Covid-19 et de l'explosion à Beyrouth, l'EBITER s'établit à 39 M€, venant de 60 M€ en 2019.

Résultat net

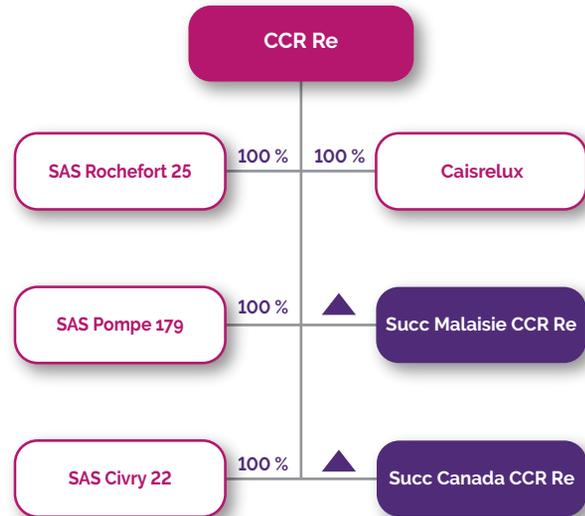
Le **résultat net après impôt de 2020** ressort à 18 M€, venant de 35 M€ en 2019.

Ce dernier se compose des éléments suivants :

- L'EBITER s'établit à 39 M€, venant de 60 M€ en 2019 ;
- Le coût de la dette subordonnée s'établit à -8 M€, venant de -4 M€ en 2019,
- Le résultat exceptionnel s'établit à -1 M€, intégrant notamment :
 - la contribution au fonds de solidarité de la FFA pour la Covid-19,
 - le coût du projet IFRS, au travers duquel CCR Re prévoit d'être en mesure de produire des comptes IFRS pour améliorer sa communication financière, comme prévu dans le plan stratégique Streamline.

- La dotation nette à la provision d'égalisation est de -3 M€,
- La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à -9 M€ en 2020.

Participations et filiales



Comme le montre la structure ci-dessus, CCR Re gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 41 M€ au 31 décembre 2020. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 2 M€ et ont contribué à hauteur de 1,7 M€ aux produits financiers courants de CCR Re pour l'exercice 2020.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2020, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re. Les comptes de la société ont été arrêtés le 30 mars 2021 et font ressortir un résultat positif.

2.4 Perspectives 2021

Environnement financier

Le Groupe CCR reste présent à l'investissement en étant vigilant sur la sélection des actifs et très attentif à la liquidité et au couple rendement/risque. La crise sanitaire aura eu un effet accélérateur et amplificateur de tendances qui vont s'imposer à tous les acteurs du secteur et qu'il est

⁸ EBITER : (Earnings Before Interest, Taxes and Equalization Reserve, c'est-à-dire Résultat Courant avant le coût de la dette et la variation de provision pour égalisation).

nécessaire d'intégrer. Le télétravail aura un impact sur la demande en m², sur la qualité des espaces de bureaux qui devront apporter plus de services, de flexibilité et intégrer plus de technologie. Le résidentiel devra aussi évoluer pour apporter un confort aux occupants qui seront amenés à travailler chez eux. La création de valeur reste une priorité dans les nouvelles acquisitions du groupe mais aussi dans la gestion du patrimoine existant avec une attention particulière sur la performance extra-financière des actifs.

Les incertitudes politiques sont moins prégnantes qu'en 2019 : un accord sur une sortie ordonnée du Royaume-Uni et l'élection de Joe Biden avec une majorité aux deux chambres ont rassuré les marchés. Les campagnes de vaccination qui tendent à s'intensifier et les plans de relance massifs des États développés incitent la majorité des investisseurs à penser que l'année 2021 sera celle du retour à une croissance économique forte. Les valorisations sont de nouveau assez élevées avec pour exemple des attentes au niveau des bénéficiaires des sociétés américaines situées à un niveau supérieur de plus de 6 % par comparaison à celui de 2019.

Les politiques monétaires, qui resteront ultra accommodantes dans tous les pays développés, synonymes de taux durablement bas, vont encourager les investisseurs à la recherche de rendement à s'orienter vers les actifs risqués ou peu liquides.

Les valorisations excessives des valeurs technologiques constituent un des facteurs de risque les plus importants en 2021, durant laquelle la régulation de ce secteur devrait évoluer aux États-Unis, en Europe et en Chine. L'éclatement de cette bulle technologique pourrait induire une rotation sectorielle vers des valeurs plus traditionnelles qui offrent encore de la valeur.

À ce contexte s'ajoutent les niveaux élevés de dette publique et privée dans le monde ; la configuration actuelle incite donc à la prudence.

Environnement commercial

Le plan stratégique ambitieux « Streamline » a été approuvé en décembre 2019 par le conseil d'administration de CCR Re pour la période 2020-2022.

En 2020, les objectifs ont été dépassés tant au niveau de l'aliment que de la rentabilité attendue.

En 2021, malgré le contexte tout à fait inattendu lié à la pandémie, CCR Re poursuit sereinement sa croissance sans remettre en cause le business plan initial.

CCR Re a choisi de sublimer cette période difficile en accélérant les transformations digitales de ces processus internes.

Des progrès considérables ont été réalisés au niveau des documents contractuels. Clarifications, limitations, exclusions : tout a été fait pour améliorer la qualité du portefeuille et encadrer le niveau de risque en impliquant les équipes de CCR Re à tous les niveaux : les souscripteurs bien sûr dans la négociation difficile de clauses limitatives, mais aussi les juristes et les actuaires dans la rédaction et l'analyse de dispositions permettant une mutualisation acceptable des risques.

Plus généralement, pour 2021, CCR Re cherche à remettre les fondamentaux de la Réassurance au cœur des discussions : nous recherchons toujours des relations de long terme rentables basées sur la confiance dans lesquels :

- en Non Proportionnel, la Réassurance est considérée par nos clients comme un service et à ce titre doit être un centre de coût ;
- en Proportionnel, les intérêts de CCR Re et des cédantes doivent converger et leurs sorts doivent être liés.

Un gros travail de fond est également réalisé sur le portefeuille existant. L'analyse se concentre de plus en plus sur le risque primaire avec la rédaction de politiques de souscription par branche et l'embauche de nouveaux souscripteurs provenant d'entreprises industrielles ou de cédantes plutôt que de réassureurs.

Enfin, CCR Re cherche en permanence à apporter du service à ces clients au-delà de sa capacité financière. Dans cette optique, nous renforçons nos outils de tarification et de sélection médicale pour évoluer progressivement vers une offre de plateforme efficiente garantissant des échanges facilités et des réponses plus rapides.

En conclusion, la réalisation de « Streamline » en 2021 renforcera à nouveau l'assise financière de CCR Re malgré un contexte difficile et qui est, et demeurera en 2021, flou à plus d'un titre. En outre, il imposera encore un peu plus CCR Re comme un acteur crédible prêt à jouer un rôle majeur dans le futur.

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1	STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE	15
1.1	Le conseil d'administration	15
1.2	Le comité d'audit, des comptes et des risques	16
1.3	Organe exécutif	17
1.4	Activités externalisées sous-traitées à CCR	18
2	LES FONCTIONS CLÉS	23
2.1	Structure de gouvernance des fonctions clés	23
2.2	Fonction gestion des risques	23
2.3	Fonction vérification de la conformité	24
2.4	Fonction audit interne	24
2.5	Fonction actuarielle	25
3	COMITOLOGIE	25
3.1	Le comité exécutif (Comex) Groupe CCR	25
3.2	Le comité opérationnel CCR Re	25
3.3	Le comité des risques (CORI) du Groupe CCR	25
3.4	Le comité des investissements Groupe CCR	25
3.5	Le comité de Souscription CCR Re	25
3.6	Le comité sinistres CCR Re	25
3.7	Le comité de provisionnement CCR Re	26

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

4	POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION	26
4.1	Politique de rémunération	26
4.2	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	26
5	TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES	27
6	COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ	27
7	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)	27
7.1	Organisation de la gestion des risques	27
7.2	Présentation du dispositif de gestion des risques	29
8	DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE	31
8.1	Objectifs	31
8.2	Démarche et organisation	31
8.3	Les chartes	32
8.4	Indépendance et efficacité du contrôle interne	32
8.5	Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)	32
8.6	Procédures et règles CCR Re	33
9	SOUS-TRAITANCE	33
10	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	33

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

CCR Re s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué notamment :

- du conseil d'administration et d'un comité créé en son sein : le comité d'audit, des comptes et des risques ;
- d'un organe exécutif composé d'un directeur général et d'un directeur général délégué qui forment les dirigeants effectifs de l'entreprise ;
- et des quatre fonctions clés, afin de permettre une conduite optimale de son activité.

1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

1.1 Le conseil d'administration

Non dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la Direction générale

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 29 juin 2016, a opté pour un mode non dissocié de la fonction de président du conseil d'administration et de la fonction de directeur général.

Présidence du conseil d'administration et Direction générale

M. Bertrand LABILLOY a été nommé Président directeur général par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur, à savoir 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur proposition du Président directeur général, M. Laurent MONTADOR a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Composition du conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus dont un administrateur proposé par l'État au titre de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation

publique et un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L 225-27 du Code de commerce.

Le conseil d'administration de CCR Re est composé de :

- M. Bertrand LABILLOY, Président directeur général
- M. Pierre BLAYAU, représentant permanent de CCR
- M. Patrick CERCEAU
- M. Charles LEVI
- M. Antoine MANTEL
- M. John CONAN, administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du Code de commerce,

La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de la Société.

Outre les questions réservées à la compétence du conseil par les dispositions législatives et réglementaires applicables, après étude le cas échéant par le comité compétent, le conseil examine et délibère notamment sur :

- au moins une fois par an, la stratégie de souscription et d'investissement de la Société.
- le plan d'affaires pluriannuel de la Société ;
- le projet de budget annuel de la Société et son appétence aux risques ;
- les projets de fusion, acquisition et de partenariats stratégiques ;
- les grandes lignes du programme de rétrocession ;
- tout investissement financier ou immobilier peu ou pas liquide d'un montant égal ou supérieur à 40 millions d'euros afin d'en valider la nature et le montant.

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. À ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

Liste des politiques dites « Solvabilité 2 » adoptées par le conseil d'administration

Le conseil d'administration adopte les 16 politiques suivantes :

- Politique générale de gestion des risques
- Politique de souscription
- Politique de provisionnement
- Politique du risque opérationnel
- Politique de rétrocession et autres techniques d'atténuation du risque
- Politique de gestion du risque d'investissement
- Politique de gestion actif-passif
- Politique du risque de liquidité
- Politique d'externalisation
- Politique du contrôle interne
- Politique audit interne
- Politique de vérification de la conformité
- Politique de rémunération
- Politique de compétence et honorabilité
- Politique actuarielle
- Politique relative à la communication d'informations au superviseur

Fonctionnement du conseil d'administration

Règlement intérieur

Le conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement. Il a évolué en 2020 avec l'introduction pour les mandataires sociaux des règles d'indépendance et de conflit d'intérêt qui prévalent pour les administrateurs¹.

Le règlement intérieur comporte en annexe le règlement intérieur du comité d'audit, des comptes et des risques du conseil.

Le conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils

s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

Réunions

Le conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de CCR Re. Chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant la date de la réunion, un dossier complet comportant l'ordre du jour et, pour l'essentiel des points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires. Ce dossier est dématérialisé et accessible sous forme exclusivement électronique, de manière sécurisée, sur un portail dédié.

1.2 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Un comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2017.

Il est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés.

Le comité d'audit, des comptes et des risques est présidé par M. Charles LEVI. Il comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes et être indépendant au regard des critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir M. Charles LEVI.

Le comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration, et au traitement de l'information comptable et financière, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale.

¹ Cf Article 5 : « L'Administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts et ceux de la société. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées. Ces dispositions s'appliquent également aux mandataires sociaux ».

Il est chargé de l'audit du rapport de la fonction actuarielle, d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner le rapport de la fonction vérification de la conformité.

Il est aussi en charge d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et d'approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données.

Il examine les rapports, notamment le rapport régulier au contrôleur (Regular Supervisory Report en anglais - RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais - SFCR), et les politiques écrites relevant de sa compétence.

Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, et de l'audit de la fonction de gestion des risques.

1.3 Organe exécutif

a) La Direction générale

La Direction générale de CCR Re est composée de :

- M. Bertrand LABILLOY, Président Directeur Général,
- M. Laurent MONTADOR, Directeur Général Délégué.

b) Dirigeants Effectifs de CCR Re

Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont dirigeants effectifs de plein droit, avec un champ de compétence identique, suite à leurs nominations respectives en qualité de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué par le conseil d'administration en date du 29 juin 2016.

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

c) Missions des directions internes à CCR Re

Direction de la souscription et des services

La Direction de la souscription et des services est chargée de constituer un portefeuille rentable, auprès de cédantes :

- de préférence de taille petite ou moyenne ;
- ayant une vision à long terme de ses relations avec les réassureurs qu'elles considèrent comme des partenaires ;
- considérant la réassurance comme un service et donc un centre de coût ;

- sur lesquelles CCR Re a, ou peut avoir, un poids significatif dans la négociation des termes et des conditions.

Elle est constituée de 8 départements de souscription et d'un département dédié à la gestion des sinistres majeurs et aux services.

La Direction de la souscription a également pour mission de développer et de capitaliser ses connaissances techniques sur un large spectre de risques.

Les missions principales de la Direction recouvrent ainsi, l'analyse, la décision de souscription et l'ensemble de la relation clientèle y compris la gestion des sinistres, en Vie et Non-Vie.

Direction Actuariat & Risques

La mission de la Direction Actuariat & Risques est de piloter le dispositif de gestion des risques du Groupe CCR dans un principe de pragmatisme et d'amélioration de la performance, en lien avec la taille de l'entreprise.

Elle a pour objectifs de définir le cadre méthodologique de gestion des risques, de s'assurer de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, de mener des études actuarielles pour s'en assurer, d'identifier les risques clefs et de veiller à la conformité du Groupe CCR aux principes de la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

D'une manière générale, la direction des risques coordonne et contribue au pilotage des 3 piliers de la Directive Solvabilité 2, opérationnellement ou ponctuellement.

Elle est composée, fin 2020, de 3 départements :

- Cotation & cellule CAT : chargé de la tarification des contrats de réassurance souscrits, des analyses techniques du portefeuille souscrit et de modéliser les expositions CAT.
- Gestion des risques & Contrôle interne : chargé de piloter le dispositif de maîtrise des risques, d'assurer un reporting de contrôle interne, de piloter le dispositif d'identification et d'évaluation des risques, de coordonner la rédaction des rapports réglementaires et de garantir un niveau de sécurité des systèmes d'information suffisant.

- ALM & Provisionnement : chargé de calculer les provisions techniques de CCR Re, de réaliser les études réglementaires et notamment les travaux liés au pilier 1 de la directive Solvabilité 2 et de la fonction ALM (Gestion Actif Passif).

Elle est quotidiennement tournée vers la maîtrise des risques et la création de valeurs par les risques.

Direction Marketing, stratégie, développement, rétrocession

Cette direction est en charge :

- D'assister la Direction générale dans la définition/le pilotage de la stratégie et du développement
- De la recherche de rétrocessions adaptées et de la souscription de celles-ci ;
- De mener une veille sur les marchés de la réassurance.

Direction des opérations

Cette direction est en charge des opérations de CCR Re. Elle est constituée de deux départements :

- Département Comptabilité technique : chargé de la vérification des comptes techniques de réassurance et de la comptabilité tiers ;
- Département Gestion : chargé de la gestion contractuelle et d'assister la direction de souscription dans l'analyse technique et commerciale des affaires.

2

1.4 Activités externalisées sous-traitées à CCR

Afin d'assurer son fonctionnement, en 2020, CCR Re a sous-traité auprès de CCR certaines activités opérationnelles dans les domaines des fonctions support ainsi qu'en gestion d'actifs financiers et immobiliers.

Le périmètre d'externalisation inclut les activités critiques ou importantes suivantes :

- activité de gestion des actifs financiers et immobiliers,
- activité de gestion des systèmes d'information,
- activités de la direction financière (comptabilité générale, trésorerie et contrôle de gestion)
- activités liées à la fonction de vérification de la conformité,
- activités liées à la fonction actuarielle,
- activités liées à la fonction d'audit interne.

Externalisation de la gestion des actifs financiers et immobiliers

La gestion du portefeuille des actifs financiers et immobiliers de CCR Re est externalisée auprès de la Direction des Investissements Financiers et du département immobilier de CCR.

La gestion des actifs financiers et immobiliers de CCR Re s'inscrit dans un processus d'investissement qui peut être décomposé en plusieurs étapes :

Un exercice d'analyse économique et financière régulièrement mis à jour et destiné à décrire le contexte général au sein duquel sont arrêtées les décisions d'investissement.

Les grandes orientations en matière de croissance économique, d'inflation, de politique économique et d'endettement font l'objet d'une synthèse globale. Une analyse multi-facteurs (évaluation des différentes classes d'actifs, dynamique conjoncturelle et facteurs techniques tels que les flux et comportement des investisseurs), aide à appréhender le potentiel de rentabilité et le risque associés à chaque catégorie d'actif.

Une allocation stratégique d'actif fournit le cadre fondamental au sein duquel doit s'inscrire la gestion d'actifs.

Elle est effectuée sous la supervision de la gestion actif-passif et s'inscrit dans le budget de risque retenu par le conseil d'administration de CCR Re. Elle se décline ensuite en une allocation tactique d'actif, avec un horizon d'investissement de 12-24 mois et un niveau d'analyse nettement plus fin au niveau des actifs considérés (classes et sous-classes d'actifs). La mise en œuvre d'une couverture partielle ou totale du risque en action sur les portefeuilles est décidée à ce stade. Cette allocation est régulièrement revue, en fonction des contraintes de passif, du degré d'aversion au risque, et du respect de l'exigence réglementaire de fonds propres, compte tenu de la rentabilité espérée et du risque des différentes classes d'actif. Au sein des actifs obligataires et monétaires, l'écart entre la durée des actifs et celle des passifs fait l'objet d'un contrôle régulier, de façon à maîtriser le risque de taux d'intérêt encouru. De la même façon, le risque de change résultant des décalages entre actifs et passifs en devises est activement géré. Enfin, une liquidité suffisante est recherchée en permanence, au regard des caractéristiques et de la volatilité des engagements techniques.

La sélection des placements composant les portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers est alors effectuée par les équipes de gestion des départements Investissements et Immobiliers.

Pour les actifs détenus en direct sous forme de titres obligataires et monétaires, les investissements s'inscrivent obligatoirement au sein d'une liste d'émetteurs autorisés au sein de la catégorie « Investment Grade » des grandes agences de notation (S&P, Moody's). Une grande diversification du risque de signature est poursuivie dans les portefeuilles.

Pour les actifs immobiliers détenus en direct, chaque proposition d'acquisition ou d'arbitrage est présentée pour validation au comité des investissements. Les actifs présentant les meilleurs critères de localisation, de qualités architecturales sont proposés.

Les investissements en fonds d'investissement mobiliers et immobiliers procèdent d'un travail de sélection qui commence par une analyse des forces et faiblesses des sociétés de gestion. Les principaux critères pris en considération sont la pertinence de la stratégie, l'adéquation entre les moyens et les objectifs, la qualité de la gestion du risque et des procédures, ainsi que la capacité à servir la clientèle institutionnelle. Une analyse spécifique est alors conduite sur les fonds susceptibles d'être choisis comme support d'investissement. Les facteurs déterminants dans la sélection des fonds sont la taille de l'actif sous gestion, l'expérience de l'équipe de gestion, la permanence du style de gestion, la clarté des responsabilités, la stabilité de l'équipe de gestion, la transparence de la gestion et l'alignement des intérêts avec l'investisseur. Des entretiens sont régulièrement organisés avec les gérants des fonds détenus en portefeuille. Ils sont complétés par des contacts téléphoniques fréquents. Une analyse quantitative des performances (analyse du comportement d'un fonds par rapport aux anticipations compte tenu de son profil, comparaison par rapport aux indices de référence et par rapport à des groupes de fonds similaires constitués en interne) permet de contrôler les résultats et de déclencher une alerte en cas de dérive.

Des outils développés en interne permettent de fournir des rapports de gestion et des rapports d'activité à CCR Re.

Un tableau mensuel d'allocation d'actifs recense les expositions des portefeuilles sous gestion selon une typologie détaillée des actifs. Des calculs de performance, hebdomadaires ou mensuels selon les cas, permettent

d'apprécier les résultats de la gestion sur différentes durées de placement et pour différents périmètres d'actifs selon le degré de détail recherché dans l'analyse. Des rapports sont réalisés sur les principaux risques financiers (risque de taux d'intérêt, risque de change, risques de crédit, risque immobilier). Un modèle de simulation permettant de générer des chocs financiers sur les portefeuilles aide à calibrer les budgets de risque. Enfin, des analyses ponctuelles ciblées sur un actif particulier (émetteur obligataire, fonds d'investissement, taux de change notamment) permettent d'apprécier l'évolution du risque et les anticipations de rentabilité. Des comités d'investissements permettent de communiquer sur l'évolution de la gestion des portefeuilles d'actifs financiers et immobiliers, sur l'état des risques, sur les résultats obtenus et sur les grandes orientations économiques et financières. Des points ad hoc peuvent être effectués, à la demande de CCR Re, sur tous les aspects concernant la gestion financière des actifs.

Externalisation de la gestion des systèmes d'information

Les systèmes d'information de CCR Re sont externalisés auprès de la Direction des Systèmes d'Information de CCR.

Présentation de la Direction des Systèmes d'Information de CCR et de ses missions au service de CCR Re

La Direction des Systèmes d'Information (« DSI ») de CCR a pour mission, dans le cadre des budgets et moyens qui lui sont alloués, de :

- mettre à disposition de tous les utilisateurs du système d'information de CCR, qu'ils soient collaborateurs de l'entreprise ou usager externe, les moyens informatiques et de communication (matériels, logiciels et services associés) nécessaires pour exercer quotidiennement leur métier dans de bonnes conditions de disponibilité, fiabilité et sécurité ;
- entretenir le capital immatériel constitué du patrimoine applicatif et de sa connaissance par l'entreprise et/ou ses partenaires pour en assurer la pérennité ;
- accompagner l'évolution de l'entreprise et des métiers en faisant évoluer les systèmes d'information existants ou en en construisant de nouveaux, en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et les besoins de ses métiers tels que définis dans les plans qui s'y rapportent ;
- promouvoir auprès de la Direction générale et des Métiers les technologies de l'information et de la communication susceptibles d'apporter à CCR des innovations et avantages compétitifs.

Depuis 2019, l'organisation de la DSI est composée de la manière suivante :

- 3 pôles opérationnels « Études et développements » dédiés aux activités de développement et de maintenance, en charge de concevoir et mettre en œuvre les fonctionnalités, outils et applications informatiques adaptés aux besoins des métiers.
 - un pôle dédié au SI CCR Re,
 - un pôle dédié au SI Réassurance Publique
 - un pôle dédié aux fonctions Support.
- 6 pôles transverses
 - un pôle « transformation digitale » dédié à la recherche et au développement des nouvelles technologies au service de l'optimisation des processus métiers.
 - un pôle « Architecture & Innovation » en charge de concevoir et mettre en œuvre les architectures logicielles, les composants et applications afin de garantir la cohérence, la stabilité et la performance du système d'informations.
 - un pôle « Projets transverses »
 - un pôle « PMO » en charge du pilotage du portefeuille de projets, des budgets, des ressources.
 - un pôle « Production & PCA » en charge de la conception et de la mise en œuvre de l'infrastructure technique, de l'exploitation du système d'informations, du support aux utilisateurs et du plan de continuité d'activité.
 - un pôle « Décisionnel » en charge du développement des outils décisionnels

Les services fournis par la DSI à CCR Re

Mise à disposition de l'ensemble des moyens humains et techniques couvrant l'ensemble des composants du système d'information de CCR Re :

- gestion des infrastructures serveurs et du parc informatique (matériels, logiciels) mis à disposition de CCR Re
- gestion des infrastructures réseaux et telecom mis à disposition de CCR Re
- gestion des logiciels et progiciels en production mis à disposition de CCR Re
- étude, implémentation et mise en production des solutions informatiques (ERP, sites extranet, outils décisionnels...)
- maintenance corrective et évolutive sur les applications déployées
- assistance à maîtrise d'ouvrage
- définition de la politique de sécurité informatique, mise en œuvre et surveillance des risques
- sauvegarde et archivage des données de CCR Re

- élaboration et maintien d'un Plan de Secours Informatique
- gestion des achats informatiques (matériel, logiciel et prestation intellectuelle)
- support aux utilisateurs de CCR Re.

Externalisation auprès de la Direction Financière

La Direction Financière de CCR effectue pour le compte de CCR Re des prestations de services dont l'objet est la garantie de la validité des informations financières, l'évaluation et la gestion des sinistres ainsi que le pilotage financier de CCR Re.

Les principaux objectifs attachés à ces prestations de services sont :

- garantir la fiabilité des comptes de CCR Re ;
- établir des documents financiers et fiscaux de CCR Re en conformité avec la législation ;
- produire les états financiers de reporting réglementaire de CCR Re ;
- produire des tableaux de bords en fonction des besoins de pilotage de la Direction générale et de son conseil d'administration ;
- établir et comptabiliser les écritures d'inventaires de CCR Re ;
- élaborer le budget et le plan de l'entreprise de CCR Re en conformité avec les choix stratégiques de l'actionnaire et de la Direction générale.

Plus précisément, le périmètre d'externalisation auprès de la direction financière est le suivant :

Trésorerie

Objectif :

Gérer la trésorerie de CCR Re et assurer sa comptabilisation

Missions confiées :

- gérer l'ensemble des moyens de paiement
- maîtriser les flux financiers sur les comptes bancaires
- traiter comptablement les opérations de trésorerie
- assurer la solvabilité bancaire dans le respect des engagements (échéance et maintien d'un solde de trésorerie)
- optimiser du processus de gestion des conditions bancaires
- déterminer chaque jour le solde de trésorerie sur les comptes bancaires ou à placer
- produire le reporting d'activité et réglementaire

Gestion comptable des portefeuilles des actifs financiers de CCR Re & Back Office

Objectif :

Assurer la gestion comptable et administrative des actifs financiers de CCR Re.

Missions confiées :

- assurer la gestion comptable, fiscale et administrative du portefeuille financier dans la conformité de la réglementation
- assurer le back-office de l'ensemble des opérations négociées sur les marchés financiers
- gérer les stocks de titres
- s'assurer de la couverture des engagements techniques
- effectuer le reporting réglementaire sur les actifs financiers

Comptabilité d'inventaire et analyses

Objectif :

Produire les comptes sociaux de l'entreprise et assurer la fiabilité des opérations comptables d'inventaire et des états produits dans le respect des objectifs et des délais

Missions confiées :

- produire les inventaires trimestriels et le dossier annuel dans les délais et dans le respect des normes et procédures
- établir les déclarations fiscales et sociales de CCR Re
- établir les refacturations

Budget de fonctionnement et immobilier

Objectif :

- organiser et assumer la comptabilité des filiales immobilières ;
- comptabiliser les opérations courantes liées aux charges de fonctionnement et d'investissement

Missions confiées :

- réaliser les travaux comptables et d'inventaire des filiales immobilières
- effectuer les déclarations fiscales et sociales des filiales immobilières
- comptabiliser les factures de frais généraux
- comptabiliser les immobilisations et leurs amortissements

Reporting, conformité et fiscalité

Objectif :

- coordonner la production et la diffusion du reporting réglementaire ;
- s'assurer de la conformité réglementaire de la comptabilité de CCR Re ;
- coordonner la conformité fiscale

Missions confiées :

- conformité réglementaire : veiller à la bonne application des évolutions réglementaires ;
- coordonner les remises du pilier 3 de Solvabilité 2 (QRT) et assurer l'administration fonctionnelle de l'application de production des QRT Solvabilité 2 ;
- coordonner la production et la transmission des reportings à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, à la Banque centrale Européenne, à la Banque de France et à toutes autres instances chargées réglementairement de collecter des données.
- travaux fiscaux : déterminer et effectuer les régularisations comptables du prorata de TVA, valider les liasses fiscales, coordonner et suivre les dossiers de crédit d'impôt, assurer la documentation et la conservation des données et assistance de la Direction Financière dans le cadre des éventuels contrôles fiscaux de CCR Re.

Plan d'entreprise

Objectif :

Élaborer le plan d'entreprise en conformité avec les orientations stratégiques de l'actionnaire et de la Direction générale de CCR Re.

Missions confiées :

- consolider les inputs des directions impliquées (souscription, finance, comptabilité budgétaire) et construire le plan d'entreprise à partir de ces données.
- déterminer la rentabilité et les autres indicateurs de pilotage pour permettre un arbitrage de la Direction générale. Définir les leviers et informer les directions concernées des arbitrages budgétaires éventuels.
- formaliser ces éléments dans un document de synthèse.

Pilotage financier

Objectif :

- élaborer et produire les indicateurs de pilotage de l'activité de CCR Re.

Missions confiées :

- produire un suivi et une analyse régulière des indicateurs de pilotage de l'activité de CCR Re
- définir les clés de répartition des frais et établir un suivi analytique des frais généraux

Externalisation de l'activité de vérification de la conformité S2

Depuis septembre 2019, l'activité de vérification de la conformité définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée à CCR.

Objectif :

Garantir le niveau de maîtrise des risques de non-conformité réglementaire liés à la directive Solvabilité 2.

Thématiques concernées :

- les normes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) applicables aux activités de réassurance ;
- les sanctions financières et économiques internationales (mesures restrictives) ;
- les normes relatives aux conditions d'accès et d'exercice de l'activité de réassurance par CCR et les entités du groupe ;
- les normes relatives au système de gouvernance des entreprises de réassurance, telles qu'issues du Chapitre IV du titre V du livre III du Code des assurances, et notamment les obligations en matière de sous-traitance des fonctions opérationnelles ou activités importantes ou critiques ;
- les normes relatives à la protection des données à caractère personnel et à la confidentialité des données de santé.

Missions confiées :

- identifier les obligations applicables à CCR et de mesurer les impacts liés au respect de ces obligations ;
- informer les entités des évolutions législatives, réglementaires et administratives, et des impacts de celles-ci sur leurs activités ;
- identifier et évaluer les risques de non-conformité auxquels est soumise CCR et d'en suivre les évolutions, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques de non-conformité ;
- élaborer le plan de conformité et le rapport sur la conformité ;
- définir et suivre la mise en œuvre des actions de mise en conformité ;
- communiquer de façon pertinente et diligente les résultats des travaux réalisés ;
- conseiller la Direction générale et le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de la réassurance et à leur exercice.

Externalisation de l'activité liée à la fonction actuarielle

Depuis septembre 2019, l'activité de la fonction actuarielle définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée à CCR.

Objectif :

Coordonner, définir les méthodologies, vérifier leur bonne application et les résultats et recommander chaque fois que nécessaire la mise en œuvre d'améliorations dans les domaines définis dans la directive Solvabilité 2.

Dans les domaines suivants :

- le provisionnement,
- la souscription,
- la rétrocession.

Missions confiées :

- coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles, garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions, superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R.351-13 du Code des assurances,
- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques,
- fournir un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité,
- informer le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles.

Externalisation de l'activité d'audit interne

L'activité de la fonction audit interne définie par la directive Solvabilité 2 est sous-traitée à CCR.

Objectif :

Réaliser les missions d'audit interne de CCR Re afin de fournir à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

Missions confiées :

- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise d'assurance ou de réassurance ;
- adopter une approche fondée sur les risques, lorsqu'elle fixe ses priorités ;
- communiquer le plan d'audit pluriannuel au conseil d'administration ;
- émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits conformément au plan d'audit et soumettre au moins une fois par an au conseil d'administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- s'assurer du respect des décisions prises par le conseil d'administration

2 LES FONCTIONS CLÉS

La directive Solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clefs qui sont : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes ; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. »

CCR Re s'est organisée pour accomplir l'ensemble des tâches visées. Dès 2008, elle a effectivement nommé un directeur ERM pour prendre en charge les missions de pilotage de la gestion globale des risques. Ainsi, dès aujourd'hui sont identifiés, pour chaque mission, un responsable ou un comité chargé de chaque fonction clef.

Dès 2016, les responsables de fonction clé ont été identifiés pour le groupe. En 2020, ces responsables des fonctions clés sont :

Fonction gestion des risques :	Mme Isabelle GRUBIC
Fonction vérification de la conformité :	M. Vincent GROS
Fonction audit interne :	Mme Sonia ANGEL
Fonction actuarielle :	M. Nicolas FRESLON

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

2.1 Structure de gouvernance des fonctions clés

Les fonctions clés de CCR Re reportent directement au Président directeur général de CCR Re et échangent avec lui autant que de besoin. Elles ont accès au conseil d'administration de CCR Re.

La comitologie actuelle permet également tout échange requis avec le comité d'audit des comptes et des risques et le conseil d'administration.

Les fonctions sont fonction clé de CCR, CCR Re et du Groupe.

2.2 Fonction gestion des risques

Au sein de la Direction Actuariat & Risques, le responsable de la fonction s'assure entre autre que :

- les risques matériels sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reporting existent de façon homogène et exhaustive sur le périmètre.

Cette fonction s'appuie sur les travaux menés par l'actuariat et notamment les travaux :

- de gestion actif-passif ;
- de développement du modèle de capital économique ;
- de suivi des expositions Cat ;
- d'analyse du programme de rétrocession.

Il est important de noter que le CORI (comité défini au paragraphe 3.3) est animé par le Directeur Actuariat & Risques en collaboration avec la responsable de la fonction gestion des risques.

La fonction de gestion des risques est au cœur du Groupe CCR en tant que responsable hiérarchique du département chargé de la gestion des risques et du contrôle interne. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants (Responsables du contrôle permanent : RCP) au sein de chaque département. Au 31/12/2020, ils sont au nombre de 22 dans le Groupe CCR dont 8 chez CCR Re.

Responsable de la fonction

En 2020, la responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par la responsable du département Gestion des risques & contrôle interne.

Synthèse de l'activité en 2020

Menée avec le support de la Direction Actuariat & Risques :

- mise à jour ponctuelle de certains périmètres de la cartographie des risques ;
- mise à jour annuelle des risques majeurs ;
- revue du modèle stochastique des risques (Gouvernance, efficacité des contrôles et résultats) ;
- analyse de portefeuille et suivi des expositions CAT ;
- développement du modèle de capital économique ;
- analyse du programme de rétrocession ;
- revue des politiques S2 ;
- rédaction des rapports narratifs ;
- mise en œuvre avec le Directeur des risques du CORI ;
- exercice ORSA avec la Direction Actuariat & Risques et rédaction du rapport dédié ;
- présentation du rapport sur le dispositif de gestion des risques au comité d'audit, des comptes et des risques et avis sur ce dispositif énoncé au conseil d'administration.

2.3 Fonction vérification de la conformité

Le responsable de la fonction directement rattaché au Président directeur général de CCR Re, est garant de la conformité de l'entreprise. L'assurance est réalisée sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques de CCR Re.

La vérification de conformité réalisée par la fonction est complétée des contrôles réalisés par le contrôle interne pour l'évaluation des moyens de maîtrise couvrant les risques de non-conformité.

Responsable de la fonction

La fonction vérification de la conformité est assumée par le Secrétaire général de CCR depuis le 13 septembre 2019.

Synthèse de l'activité 2020

En 2020, le Contrôle interne a évalué l'ensemble des moyens de maîtrise définis dans la cartographie de CCR Re. Cette analyse a confirmé que le dispositif de contrôle en place est satisfaisant.

En 2020, la fonction vérification de la conformité a poursuivi le déploiement du système de détection des alertes de LCB-FT. Les agréments ont également été étendus en Amérique latine, tandis que le Brexit a fait l'objet de mesures conservatoires auprès de la PRA en vue de réserver la possibilité d'obtenir d'un agrément au Royaume-Uni au-delà de la période transitoire (2021-2022).

Le responsable de la fonction clé a rendu compte de ses travaux au conseil du 14 octobre 2020, en indiquant n'avoir aucune alerte à mentionner sur la période couvrant 2019 et le premier semestre de 2020.

2.4 Fonction audit interne

La fonction audit interne est rattachée directement au Président directeur général de CCR Re, et est exercée de manière objective et indépendante de toute autre activité de l'entité.

L'audit interne de CCR Re est sous-traité à CCR, le plan d'audit groupe couvre donc les deux entités.

L'audit interne fournit à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

Responsable de la fonction

La fonction audit interne est portée par la responsable du département audit interne de CCR.

Synthèse de l'activité 2020

Les missions d'audit interne

En 2020, deux missions ont été livrées sur la période novembre 2019 - octobre 2020 concernant le périmètre CCR Re. Il s'agit de l'audit de suivi des cumuls et de celui portant sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de Caisrelux. Une troisième mission était en cours sur l'univers de contrôle de Caisrelux.

La priorisation des missions dans le plan pluriannuel est depuis septembre 2020 proposée sur la base d'une note construite par l'audit. Elle vise à apporter d'avantage d'objectivité à cette planification et, d'avantage d'optimisation des ressources entre contrôle interne et audit interne.

Le suivi des recommandations d'audit interne

Les résultats s'illustrent particulièrement cette année par une quasi clôture des 18 recommandations ouvertes

pour l'audit Solvabilité 2, dont la mise en œuvre complexe a nécessité une mobilisation significative des équipes courant l'été 2020.

Lors de cette période aucun dysfonctionnement majeur n'a été relevé.

2.5 Fonction actuarielle

Le responsable de la fonction actuarielle reporte directement au Président directeur général de CCR Re pour exercer cette mission. L'objet de la mission est d'émettre un avis sur :

- le portefeuille souscrit par CCR Re
- la rétrocession
- le provisionnement.

Synthèse de l'activité 2020

La fonction actuarielle a effectué les analyses relevant de sa mission et les a formalisées dans des rapports présentés au conseil d'administration de CCR Re.

3 COMITOLOGIE

3.1 Le comité exécutif (Comex) Groupe CCR

Le comité exécutif Groupe (Comex) a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

3.2 Le comité opérationnel CCR Re

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de CCR Re et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

3.3 Le comité des risques (CORI) du Groupe CCR

Ce comité a pour mission d'assurer un pilotage des risques au plus près des problématiques opérationnelles, avec pour objectifs :

- d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation,
- de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à :

- limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques ;
- fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

3.4 Le comité des investissements Groupe CCR

La mission de ce comité consiste à garantir le pilotage des investissements et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

3.5 Le comité de Souscription CCR Re

Ce comité se réunit en période de renouvellement pour prendre une décision quant à la souscription d'une affaire nécessitant une décision de niveau 3 et 4 tel que mentionné dans le guide de souscription.

3.6 Le comité sinistres CCR Re

Le comité est chargé de faciliter les échanges d'informations entre le département Sinistres & Services et les départements de souscription et de disposer d'une vision globale sur le portefeuille sinistre. Les réunions se

font par département et permettent de :

- dresser un point technique sur les sinistres majeurs dudit département ;
- échanger sur les problématiques techniques ou commerciales rencontrées sur les sinistres ou dans la comptabilité technique ;
- identifier les besoins d'adaptation de la procédure de gestion ;
- Identifier les opportunités de commutation ;
- définir la liste des cédantes ou contrats sous surveillance.

4 POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

CCR Re a formalisé en 2017 une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs.

4.1 Politique de rémunération

En cohérence avec la stratégie globale de CCR Re, les objectifs de cette politique visent à :

- Valoriser l'expertise de ses collaborateurs, les fidéliser et les motiver,
- Attirer les talents,
- Ne pas favoriser une prise de risque excessive et à s'assurer que celle-ci reste en cohérence avec l'appétence au risque de CCR Re.

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- Un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- Une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- Une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

4.2 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Concernant la rémunération du président directeur général

Le conseil d'administration de CCR, sur proposition de son comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe de

3.7 Le comité de provisionnement CCR Re

Le comité est chargé d'approfondir les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes.

Bertrand LABILLOY en ses qualités de directeur général de CCR et de président directeur général de CCR Re, ainsi que la répartition de celle-ci entre ces deux fonctions et le pourcentage de la part variable de la rémunération pour ces deux fonctions.

La rémunération du président directeur général de CCR Re comporte une part fixe et une part variable.

Cette rémunération est fixée par le conseil d'administration de CCR Re. La part variable repose sur des critères fixés annuellement par le conseil et la réalisation de ces critères au titre de l'exercice écoulé est décidée par le conseil.

Concernant la rémunération du directeur général délégué

Le directeur général délégué ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social.

Concernant la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant annuel global de ces jetons de présence, conformément au Code de commerce.

Les modalités de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs sont fixées par le conseil d'administration.

Seuls les deux administrateurs extérieurs au Groupe CCR perçoivent des jetons de présence.

5 TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

6 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

La politique en matière de compétence et d'honorabilité, appliquée en 2020, a été adoptée par le conseil d'administration de CCR Re le 18 octobre 2017. Elle a été reconduite en décembre 2020.

Elle a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et d'honorabilité des dirigeants effectifs, des responsables de fonctions clés et des membres du conseil d'administration.

La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les principes établis par cette politique.

7 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)

Le dispositif de gestion des risques de CCR Re repose sur le référentiel COSO II.

Il s'articule autour de la mise en place :

- d'une Direction Actuariat & Risques au cœur de l'entreprise ;
- d'un cadre d'appétence au risque ;
- de limites de risques liées à l'appétence au risque ;
- d'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.

7.1 Organisation de la gestion des risques

Le management des risques au sein de CCR Re est l'affaire de tous.

CCR Re met la Direction Actuariat & Risques et la fonction clé de gestion des risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise. Le conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Ci-dessous les différents intervenants et leur rôle sous l'angle de la gestion des risques :

Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de management des risques, et s'appuie, pour ces travaux, sur le suivi exercé par le comité d'audit, des comptes et des risques.

Il doit, d'une manière générale, veiller à l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, et garantir celui-ci devant les autorités.

Il est en lien étroit avec la fonction clé gestion des risques.

Direction générale

La Direction générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité générale.

Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via divers reporting présentés en CORI ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au conseil d'administration.

Naturellement, la Direction Actuariat & Risques et les fonctions clés assistent la Direction générale afin de lui donner toute la visibilité qui ressort de l'exploitation du système de gestion des risques.

Le comité des risques (CORI)

Se référer au paragraphe 3.3

La Direction Actuariat & Risques

Rattachée à la Direction générale, la Direction Actuariat & Risques est en charge de la coordination globale, des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles, identifie les risques clés et pilote les travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle s'assure du niveau de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

Les actuaires de la Direction Actuariat & Risques assistent la fonction clé de gestion des risques en participant notamment aux travaux de gestion actif passif, de développement du modèle d'entreprise de capital économique, de provisionnement, de suivi des expositions CAT, de veille des risques émergents et d'analyse du programme de rétrocession. Ils sont aussi chargés de coordonner la construction du budget d'appétence au risque.

La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques (« la fonction ») est placée sous l'autorité de la Direction générale.

« La fonction » assiste le conseil d'administration, son comité et la Direction générale à mettre en œuvre le système de gestion des risques de manière efficace. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque

général de CCR Re, CCR et du Groupe CCR. Elle rend compte des expositions au risque de manière détaillée et conseille le conseil d'administration, son comité et la Direction générale sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur.

« La fonction » assiste la Direction Actuariat & risques dans la définition du cadre méthodologique de gestion des risques. Elle est en charge de l'identification, la mesure et le suivi des évaluations de risques en collaboration avec les directions opérationnelles.

Également responsable du département gestion des risques & contrôle interne (GRCI), elle assume la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de cartographie et de suivi des risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris.

En cas de détection d'élément critique, pouvant par exemple remettre en cause le profil de risque de CCR Re, « la fonction » peut informer de manière directe et indépendante la Direction générale et/ou le comité d'audit, des comptes et des risques.

La fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est garante du niveau de maîtrise des risques de non-conformité de CCR Re³.

L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à CCR Re une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il donne une assurance en évaluant et en rendant compte de l'efficacité des processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle conçus pour aider l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité. À partir de ces constats, l'audit interne recommande des évolutions pour améliorer ces processus et suit leur mise en œuvre.

³ Pour plus de précision sur ses missions, se référer à la politique de vérification de la conformité.

De ce fait, l'audit interne est un acteur clé du dispositif de contrôle interne dans le sens où il apprécie son efficacité et son efficacité.

Il est chargé de proposer le programme pluriannuel d'audit et de mener les missions d'audit⁴.

Les responsables du contrôle permanent

Les responsables du contrôle permanent (RCP) relayent le département GRCI au sein de chaque entité de CCR Re.

Cette organisation autour des RCP doit permettre une organisation au cœur de l'opérationnel et ainsi donner une dimension optimisée à la maîtrise du risque opérationnel.

Leurs principales missions :

- Ils représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque ;
- Ils sont les garants de la documentation des processus et des contrôles ;
- Ils informent régulièrement le département GRCI des modifications de processus ou de contrôles et des nouveaux risques dérivant des opérations de l'entité ;
- Ils participent à l'amélioration des contrôles ;
- Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- Ils assurent le suivi des incidents ;
- Ils assistent le manager dans l'amélioration des processus et des contrôles.

Les managers d'entités

Les managers d'entité sont responsables de la maîtrise des risques de leur entité.

Ils participent à la vitalité du système de gestion des risques et définissent la 1^{ère} ligne de défense de l'entreprise. Ils veillent à la mise en œuvre des contrôles définis.

Ils sont chargés de mettre en place les règles, les procédures, l'organisation, le système d'information nécessaires pour gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilités dans les limites de la tolérance au risque qui leur est fixée, notamment à travers les politiques, guides et autres documents internes encadrant leur activité.

En matière de gestion des risques, les managers d'entités doivent valider les travaux des responsables du contrôle permanent.

Le chargé de contrôle

Il s'agit des opérationnels qui effectuent les contrôles de 1^{er} niveau. Ils sont désignés par le manager.

À chaque campagne d'évaluation des contrôles, ils sont chargés de l'auto évaluation des contrôles dont ils ont la responsabilité d'exécution.

L'auto-évaluation permet de rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles, d'identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne et d'encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

Les collaborateurs

Ils réalisent au quotidien des opérations qui engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global.

Ils sont en charge de :

- produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions) ;
- participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation ;
- contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

Ceux sont les principaux contributeurs à l'identification des dysfonctionnements opérationnels et, à ce titre, ils contribuent à l'amélioration continue des processus opérationnels.

Les collaborateurs sont chargés de respecter un ensemble de règles et procédures encadrant l'activité et de mener leurs travaux avec professionnalisme.

7.2 Présentation du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose sur la définition de l'appétence aux risques, sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux de CCR Re, une identification de l'ensemble des risques auxquels CCR Re est exposée et l'évaluation, le suivi et un reporting régulier pour l'ensemble des risques.

⁴ Pour plus de précision se référer à la politique Audit Interne

L'appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que CCR Re accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR Re est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR Re est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Il découle de cette stratégie que la prise de risque est associée avant tout à une contrainte d'objectif de solvabilité qui permet de protéger l'intervention de l'État.

Le conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2020 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 150 % sur l'année même si les 2 scénarios de chocs suivant se produisaient :

- survenance de catastrophes en réassurance de marché ;
- survenance d'une crise financière.

Le référentiel des risques de CCR Re

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnées par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque de CCR Re. Ce référentiel fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques :

- le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité de CCR Re,
- le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories,
- le troisième niveau quant à lui décline, lorsque cela est pertinent, les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

2

RISQUE NIVEAU 1	DÉFINITION RISQUE NIVEAU 1
Risque de Marché	Risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière résultant directement ou indirectement de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers ;
Risque de Souscription	Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'événements par nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement
Risques Opérationnels	Risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs
Risque de Pilotage	Risque relatif au management de l'entreprise
Risque de conformité et déontologie	Risque provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par CCR ou la profession

(Il s'agit du dispositif global groupe, le risque de souscription avec la garantie de l'État ne concerne pas CCR Re)

L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, CCR Re a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la formule standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque CAT et les risques financiers.

CCR Re a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la formule standard (voir infra).

En sus des préparatifs liés à la formule standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, CCR Re développe et pérennise des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer - qualitativement ou quantitativement - et de les juguler : des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement.

Politique ORSA

CCR Re dispose d'une politique ORSA interne, formalisée, faitière de la gestion des risques et dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont :

- **Solvabilité Propre** y compris les risques non quantifiables ou hors formule standard ;
- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective) ;
- **Définition du cadre quantitatif de surveillance** avec les zones de confort ;
- **Surveillance continue** avec ses reporting de risques ;
- Procédure de l'**ORSA exceptionnel**.

Rapport ORSA

Un rapport est à établir annuellement, lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel, à l'attention tant des dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le conseil d'administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

8 DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE

8.1 Objectifs

Le Groupe CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR Re vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

8.2 Démarche et organisation

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté de CCR Re de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

En effet, la directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques de CCR Re pose principalement sur les composantes suivantes :

SENSIBILISER : tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

STRUCTURER : bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

ACCOMPAGNER : préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

COMMUNIQUER : en interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne ;

DOCUMENTER : créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques, ...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

8.3 Les chartes

Plusieurs chartes ont ainsi été définies au sein de CCR Re :

- La charte du contrôle interne a été revue en 2019, elle concerne le Groupe CCR et est donc applicable chez CCR Re. Elle a pour objectifs de décrire le dispositif en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.
- La charte informatique définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, CCR Re s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique, cependant que les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la législation.
- Une charte éthique rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.
- Une charte archives formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

8.4 Indépendance et efficacité du contrôle interne

Le département audit interne, la Direction Actuariat & Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit, des comptes et des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par le département audit interne lorsqu'elles font suite à une mission d'audit et par le département gestion des risques & contrôle interne de la Direction Actuariat & Risques pour les autres. Ces derniers en rendent compte périodiquement à la Direction générale et au comité d'audit, des comptes et des risques.

L'implication de la Direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.

8.5 Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles de CCR Re suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée CCR Re. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels CCR Re est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.) ;
- le plan de secours informatique ;
- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.) ;
- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour CCR Re de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'État actionnaire ;
- protéger les documents sensibles ;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

Lors des grèves de décembre 2019, CCR Re a pu observer la bonne déclinaison de son PCA pour la partie travail à distance intégral.

Ce constat s'est confirmé au cours de l'exercice 2020, compte tenu de la poursuite de ce travail à distance tout au long de l'année depuis le confinement administratif initié en mars 2020.

8.6 Procédures et règles CCR Re

CCR Re dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires ;
- à l'évaluation et au contrôle des placements ;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels CCR Re est exposé ;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines ;
- au suivi de la gestion des sinistres ;
- au suivi des filiales ;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière et comptable.

9 SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance de CCR Re est intra-groupe. Elle est décrite au paragraphe 1.4.

10 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

RAS

PROFIL DE RISQUE

1	RISQUE DE SOUSCRIPTION	35
1.1	Contexte	35
1.2	Risques sous prisme SCR	35
2	LA GESTION DES ACTIFS	36
2.1	Contexte	36
2.2	Structure des actifs de CCR Re	36
2.3	Exposition aux principaux risques financiers	37
3	RISQUE OPÉRATIONNEL	37
3.1	Principe général	37
3.2	Déclinaison opérationnelle	37
4	LES AUTRES RISQUES	38
5	EXPOSITION AU RISQUE	38
5.1	Évaluation des risques	38
5.2	Risques importants	38
5.3	Politique d'investissement	38
5.4	Concentration	38
6	TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DES RISQUES	38
6.1	Rétrocession	38
6.2	Protection du portefeuille actions	38
7	SENSIBILITÉ AUX RISQUES	39

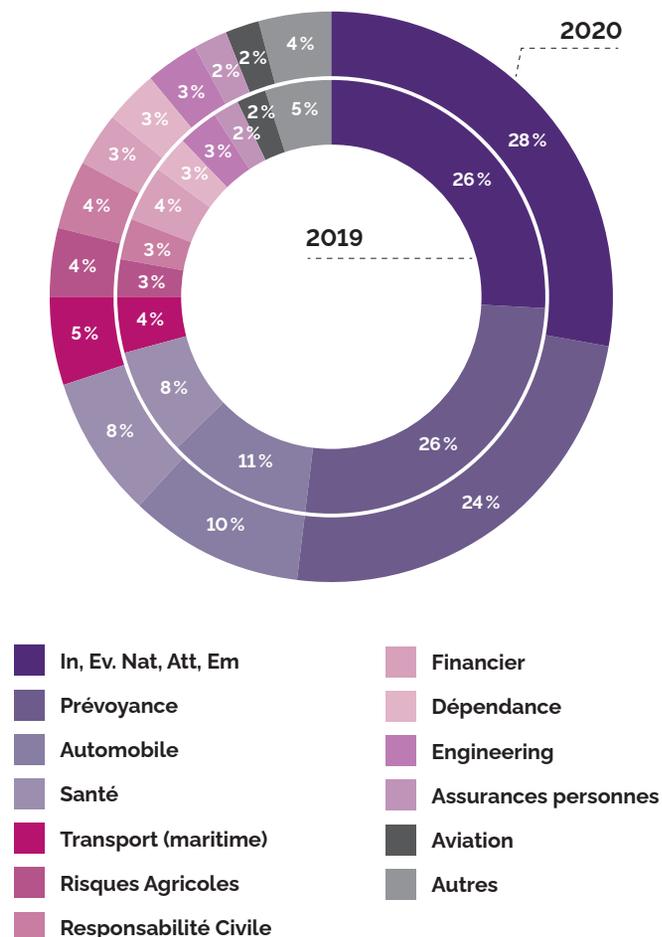
PROFIL DE RISQUE

1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

1.1 Contexte

CCR Re est un réassureur multirégional, multi-spécialiste.

L'activité de CCR Re a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 649 M€ réalisé dans plus de 80 pays et dans l'ensemble des grandes branches : Vie, Non-Vie et spécialités. Le graphique suivant présente la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :



1.2 Risques sous prisme SCR

Le profil de risques de CCR Re sous métrique formule standard présente des risques Non-Vie et Marché prépondérants. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR Santé, le SCR de Contrepartie, le SCR Vie, et le SCR Opérationnel.

Le SCR de souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque de réserve puis par le risque CAT dans une proportion deux fois moindre.

Ces 2 risques sont pilotés par CCR Re au travers de ses analyses, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption du budget de risque global par le conseil d'administration ;
- adoption du sous budget CAT par le conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré rendement/risque et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports des fonctions clés pour ajuster le profil de risques et notamment celui de la fonction actuarielle et de la fonction gestion des risques en complément d'analyses éventuelles réalisées par la direction des risques pour faire appel par exemple à de la rétrocession supplémentaire.

Comme CCR Re est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans le rapport ORSA de CCR Re.

2 LA GESTION DES ACTIFS

2.1 Contexte

Principes généraux

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que CCR Re est autorisée à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement,
- information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,
- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

1) Le risque

CCR Re s'attache à appréhender simultanément trois niveaux de risque :

- le risque en capital : risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- le risque de fluctuation de la valeur d'un actif : son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.

- le degré de corrélation entre deux actifs : risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent dé-corrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

2) La liquidité

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

3) La rémunération espérée

On distingue les deux notions suivantes :

- Le rendement : versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- La rentabilité : elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

2.2 Structure des actifs de CCR Re

Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent un poids significatif des placements totaux.

Placements obligataires & crédit

Les actifs obligataires ont un poids également significatif par rapport aux placements totaux.

Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée.

Les placements immobiliers

Les placements immobiliers sont caractérisés par la détention, en direct ou au travers de SAS, d'immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Île-de-France dans des localisations dites Prime.

Les placements en actions

Ils représentent une part importante des placements totaux avec une composante en actions cotées et un fonds d'Overlay assurant une couverture partielle du portefeuille long ainsi qu'une part très minoritaire en actions non cotées. Ce fonds d'overlay a particulièrement bien protégé le portefeuille en février et mars 2020.

Les placements en prêts

L'exposition en fonds de prêts représente une faible part des placements totaux.

La liste des actifs se complète enfin par des dépôts cédantes et du « trust fund ».

2.3 Exposition aux principaux risques financiers

Risque de change

L'exposition au risque de change est globalement relativement modérée et fait régulièrement l'objet de scénarios de choc.

Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit à un niveau relativement bas.

Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en gestion directe est exclusivement composé de titres de catégorie « Investment Grade ». La notation moyenne du portefeuille en gestion directe est AA-. Les obligations AAA/AA représentent 49,8 % du portefeuille obligataire.

Risque de liquidité

La liquidité des actifs est très forte, en raison des caractéristiques du portefeuille global d'actifs. Les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible.

Impact d'un choc financier

Différents scénarios sont détaillés dans le rapport ORSA de l'entreprise.

3 RISQUE OPÉRATIONNEL

3.1 Principe général

CCR Re érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

3.2 Déclinaison opérationnelle

Le risque opérationnel de CCR Re est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

CCR Re fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR Re vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;

- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, CCR Re utilise le référentiel COSO II.

4 LES AUTRES RISQUES

CCR Re ne décèle pas à ce jour d'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

5 EXPOSITION AU RISQUE

5.1 Évaluation des risques

L'évaluation suit le processus homogène présenté ci-dessus pour le risque opérationnel et étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques supra majeurs et toutes les études et analyses actuarielles menées par CCR Re.

5.2 Risques importants

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de risques supra-majeurs associe les membres du COMEX via, le CORI, et la fonction gestion des risques.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques supra majeurs est un processus en approche top down et est en place sur une base annuelle depuis 2013. Il évolue afin de partager ces risques supra majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

5.3 Politique d'investissement

Les actifs ont été investis conformément au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE.

Les actifs ont été investis conformément à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le conseil d'administration de CCR Re.

5.4 Concentration

CCR Re ne présente pas de concentration de risques importantes. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transposition, souscription par le suivi des expositions CAT et la recherche d'un portefeuille diversifié).

6 TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DES RISQUES

CCR Re fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

6.1 Rétrocession

La politique appliquée est détaillée dans la politique de rétrocession. Le programme ci-après est en place depuis 2019 et insiste sur le maintien d'une sélection rigoureuse des rétrocessionnaires noté au minimum A- par S&P.

6.2 Protection du portefeuille actions

CCR Re a fait le choix de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions avec une gouvernance associée et un suivi des risques dédié :

- sur la base de contrats futures ;
- de façon à se prémunir d'une baisse maximale de **15 %** des valorisations par rapport à leur valeur de début de période au 31/12/2020.

7 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Le rapport ORSA détaille la sensibilité du profil de risque à différents scénarios adverses.

Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés en détail dans le rapport ORSA. Ils démontrent une très grande résilience de CCR Re cohérente avec son profil de risque et ses protections.

4

VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

1	VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2020	41
1.1	Source, contrôle et utilisation des données	41
1.2	Valorisation des placements	42
1.3	Valorisation des autres actifs	43
2	VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2020	44
2.1	Valorisation des provisions techniques	44
2.2	Valorisation des autres passifs	49
3	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	50

VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP et la valorisation sous le nouveau régime Solvabilité 2.

1 VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2020

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

1.1 Source, contrôle et utilisation des données

Le Service comptabilité financière & trésorerie produit régulièrement des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers.

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement ; cette base Nile est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par CCR Re, cette base s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la Direction générale.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs de CCR Re avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

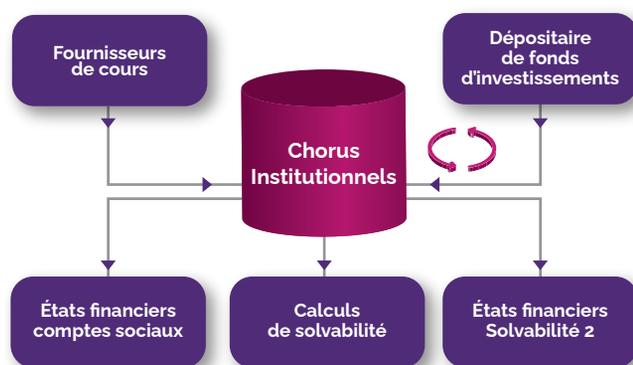
Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

Les opérations de change (ventes à terme et NDF) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR Re ; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les commissaires aux comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers « comptes sociaux », et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par CCR Re pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre comptabilité FRENCH GAAP et Solvabilité 2 sont également tracés.



1.2 Valorisation des placements

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
ASSETS			
Property, plant & equipment held for own use	RO060	9 200 000	4 385 943
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	RO070	2 377 041 122	1 964 980 176
Property (other than for own use)	RO080	226 940 000	97 804 698
Holdings in related undertakings, including participations	RO090	14 134 911	6 200 000
Equities	RO100	162 901 908	39 485 169
Equities - listed	RO110	1 409 664	1 426 272
Equities - unlisted	RO120	161 492 243	38 058 897
Bonds	RO130	706 924 386	679 856 650
Government Bonds	RO140	226 392 436	225 149 085
Corporate Bonds	RO150	480 531 950	454 707 565
Structured notes	RO160		
Collateralised securities	RO170		
Collective Investments Undertakings	RO180	1 196 172 994	1 073 777 112
Deposits other than cash equivalents	RO200	67 904 124	67 856 547
Loans and mortgages	RO230	186 436	186 436
Loans on policies	RO240		
Loans and mortgages to individuals	RO250	186 436	186 436
Other loans and mortgages	RO260		
Deposits to cedants	RO350	256 655 750	253 913 794
Cash and cash equivalents	RO410	271 616 785	271 616 785

1.3 Valorisation des autres actifs

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
ASSETS			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		48 826 040
Intangible assets	R0030		0
Deferred tax assets	R0040	26 510 888	
Pension benefit surplus	R0050		
Derivatives	R0190	2 062 799	
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Reinsurance recoverables from:	R0270	30 138 409	31 326 670
Non-Life and health similar to Non-Life	R0280	29 516 224	18 843 619
Non-Life excluding health	R0290	29 516 224	18 843 619
Health similar to Non-Life	R0300		
Life and health similar to Life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	622 184	12 483 051
Health similar to Life	R0320	247 122	4 617 002
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	375 062	7 866 050
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	81 382 101	81 382 101
Reinsurance receivables	R0370	69 890	69 890
Receivables (trade, not insurance)	R0380	13 642 676	13 642 677
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		3 081 120

Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité 2: calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

Créances nées d'opérations réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances.

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

À date, ce poste ne contient aucun actif.

La différence entre la valorisation Solvabilité 2 et la valorisation Comptes sociaux de ces postes s'explique par la comptabilisation en FRENCH GAAP des coûts d'émission de la dette subordonnée émise par CCR Re, faisant l'objet d'un étalement dans les comptes sociaux. Ces montants ne doivent pas être reconnus sous Solvabilité 2.

2 VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2020

2.1 Valorisation des provisions techniques

Processus de provisionnement « Compte sociaux »

a) Acceptation

La procédure de provisionnement est formalisée dans un guide annuel validé par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en réassurance est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le service ALM & Provisionnement depuis juillet 2019 et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR Re. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lot actuariel. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre : RC auto, incendie, etc. ;
- la nature de ses affaires : (gestion) x (Non-Vie / Vie) x (proportionnel / non-proportionnel).

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription/exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel ;

- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.) ;
- utilisation du logiciel ResQ ;
- détermination pour chaque exercice de souscription :
 - d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant ;
 - d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique ;
 - d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant ;
 - Des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.
- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR Re.

Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR Re. Ce processus est mis en application au sein du Groupe CCR depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe.

b) Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession Non-Vie et Vie est géré directement par le service « Rétrocession » en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses (moins de 20 par renouvellement de programme de rétrocession), et où elles ne sont que rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR Re disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

Affectation des "Lines of Business"

À date, le portefeuille de CCR Re concerne les LoB suivantes :

Lines of Business

- Motor vehicle liability insurance
- Marine, aviation and transport insurance
- Fire and other damage to property insurance
- General liability insurance
- Credit and suretyship insurance
- Miscellaneous financial loss
- Non-proportional casualty reinsurance
- Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
- Non-proportional property reinsurance
- Health reinsurance SLT
- Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale de CCR Re.

a) Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

LOT ACTURIEL		LINE OF BUSINESS	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
LCINV04	Auto_RC_France_X	I000026	Reins TPL
LCINV05	Auto_RC_UK_X	I000026	Reins TPL
LCINV06	Auto_RC_X	I000026	Reins TPL
LCINV07	Auto_RC_P	I000016	Motor
LCINV08	CAT_Non_Vie	I000028	Reins Property

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

b) Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque

La Direction Actuariat & Risques de CCR Re est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque.

a) Meilleure estimation (Best Estimate)

Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par "Lines of Business" (LoB).

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par le cabinet PWC fin 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA « risk free rate » avec « volatility adjuster » (« VA » par la suite) à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel / LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptance finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR Re, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95 % de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du Groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif.

Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

Acceptation nette de rétrocession

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

b) Marge de risque

La marge de risque est calculée au global, en appliquant la méthode de simplification citée par l'alinéa (a) de l'article 58 du Règlement Délégué 2015/35. Ainsi les différentes composantes « forward » du SCR sont estimées année future après année future, jusqu'à liquidation des engagements de CCR Re.

Ces estimations reposent sur les résultats Solvabilité 2 à date de calcul, sur la comptabilité de CCR Re, et sur des processus étayés et validés par PwC lors de leur revue de fin 2015. Les SCR « forward » globaux sont calculés par agrégation de leurs composantes forward. La marge de risque globale résulte de l'actualisation de ces SCR « forward ».

Les marges de risque par line of business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par line of business.

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

Évolution des hypothèses de calcul des provisions techniques

Depuis 2020, le calcul des provisions techniques de CCR Re est réalisé avec ajustement pour volatilité. Aucune autre hypothèse de calcul des provisions techniques de CCR Re n'a évolué par rapport à la précédente date de référence.

Provisions techniques et véhicules de titrisation à date

a) Meilleures estimations acceptation / rétrocession et marge de risque

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
LIABILITIES			
Technical provisions – Non-Life	R0510	1 027 959 844	1 069 650 485
Technical provisions – Non-Life (excluding health)	R0520	1 027 959 844	1 069 650 485
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540	932 814 257	
Risk margin	R0550	95 145 587	
Technical provisions - health (similar to Non-Life)	R0560	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - Life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	669 770 431	666 977 192
Technical provisions - health (similar to Life)	R0610	258 117 312	240 578 646
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	234 226 571	
Risk margin	R0640	23 890 742	
Technical provisions – Life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	411 653 119	426 398 546
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	373 551 458	
Risk margin	R0680	38 101 661	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
ASSETS			
Reinsurance recoverables from :	R0270	30 138 409	31 326 670
Non-life and health similar to Non-Life	R0280	29 516 224	18 843 619
Non-Life excluding health	R0290	29 516 224	18 843 619
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to Life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	622 184	12 483 051
Health similar to Life	R0320	247 122	4 617 002
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	375 062	7 866 050
Life index-linked and unit-linked	R0340		

b) Véhicules de titrisation

CCR Re dispose à date d'un véhicule de titrisation, utilisé au titre de la rétrocession d'une partie de ses risques CAT à des investisseurs financiers. Ce SPV apparaît au bilan prudentiel dans la meilleure estimation de rétrocession : une partie de cette meilleure estimation est issue de traités de rétrocession traditionnels, l'autre de SPV.

La création de ce SPV, dénommé « 157 RE », a été avalisée par l'ACPR courant 2019.

c) Ajustement égalisateur – correction pour volatilité – mesures transitoires

CCR Re applique à ce jour la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE. L'application de la correction pour volatilité est utilisée depuis l'inventaire trimestriel Solvabilité 2 du 31/03/2020.

Des analyses d'écart de Best Estimate et de marge Solvabilité 2 avec et sans correction pour volatilité sont régulièrement menées par CCR Re.

Les résultats relatifs à l'application de la correction pour volatilité sont rapportés dans les états S22.01 et S22.06. De plus, l'analyse d'écart de la marge Solvabilité 2 fait partie intégrante de l'ORSA de CCR Re à compter du 31/12/2020.

CCR Re n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine ;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE ;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

2.2 Valorisation des autres passifs

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
LIABILITIES			
Other technical provisions	R0730		26 868 570
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	363 013	1 705 632
Pension benefit obligations	R0760	2 254 160	2 254 160
Deposits from reinsurers	R0770	462 550	462 550
Deferred tax liabilities	R0780	62 297 920	
Derivatives	R0790	4 307 886	
Debts owed to credit institutions	R0800	0	
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801		
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802		
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812		
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813		
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814		
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815		
Insurance & intermediaries payables	R0820	23 824 650	23 824 650
Reinsurance payables	R0830	3 781 483	3 781 483
Payables (trade, not insurance)	R0840	30 079 806	30 079 806
Subordinated liabilities	R0850	403 357 015	375 000 000
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	403 357 015	375 000 000
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	932 288	1 050 741
Total liabilities	R0900	2 229 391 046	2 201 655 270
EXCESS OF ASSETS OVER LIABILITIES	R1000	837 053 011	471 756 363

Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » contient exclusivement la provision d'égalisation de CCR Re.

Dans le bilan prudentiel, cette provision est versée sans aucun retraitement aux fonds propres.

Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques.

Provisions pour retraite et autres avantages

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à 25,83 % et correspond à l'imposition applicable à l'horizon de liquidation des éléments constituant l'assiette d'imposition, considérant les dernières informations connues au 31/12/2020 sur la fiscalité applicable aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de rétrocession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder.

Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR Re, notamment l'État. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'État. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

Autres dettes non mentionnées par ailleurs

À date, ce poste ne contient aucun passif.

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

3 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

GESTION DU CAPITAL

1	GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES	52
1.1	Objectifs	52
1.2	Politique	52
1.3	Procédures	52
2	FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2020	53
2.1	Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels	53
2.2	Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels	53
2.3	Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020	53
3	COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2020	54
4	FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION	54
5	DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES	54
6	DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	54
7	CALCUL DU SCR ET DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES	55
7.1	Méthode et options retenues	55
7.2	Capacité d'absorption par les impôts différés	55
7.3	Approche par transparence	55
7.4	Fonds cantonnés	55
7.5	Simplifications utilisées	55
7.6	Difficultés rencontrées	55
8	SCR ET MCR	56

GESTION DU CAPITAL

1 GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

1.1 Objectifs

Concernant la gestion de ses fonds propres, CCR Re s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de sauvegarder et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

CCR Re a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- concernant la souscription d'affaires en réassurance de marché ;
- concernant ses investissements financiers.

1.2 Politique

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par CCR Re.

Dans ce cadre, CCR Re a comme objectif de respecter un ratio de Solvabilité 2 de 150 % sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cet horizon correspond à l'horizon du plan d'activités de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres de CCR Re en accord avec les risques souscrits et les limites fixées ;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux activités de réassurance de marché, et aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

Protection des fonds propres

Pour augmenter sa solidité financière, CCR Re a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers ;
- la politique de maîtrise des risques ;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

Cas de la succursale du Canada :

Pour répondre aux exigences réglementaires canadiennes, CCR Re a mis en place une politique de gestion du capital spécifique à sa succursale canadienne. Celle-ci est formalisée dans une documentation interne.

1.3 Procédures

CCR Re met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise défini sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché.

Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques ;
- les budgets de risque consommés - Réassurance de marché, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat & Risques. Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat & Risques.

Chaque année, le conseil d'administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat & Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management : changement dans la politique d'investissements, non renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

2 FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2020

2.1 Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels

Fonds propres de base	Excédents d'actifs par rapport aux passifs	837 M€
	Passifs subordonnés	403 M€
	Auto-contrôle	-
Fonds propres auxiliaires		-
Total fonds propres prudentiels 31/12/2020 avant dividendes		1 240 M€
Dividendes		6 M€
Total fonds propres prudentiels 31/12/2020 après dividendes		1 235 M€

CCR Re reconnaît au 31/12/2020 403 M€ de passifs subordonnés, sous la forme de deux prêts subordonnés de 75 M€ de CCR à CCR Re, et de 300 M€ d'investisseurs hors Groupe CCR à CCR Re.

Les passifs subordonnés sont de niveau 2. Par construction, tous les autres fonds propres prudentiels sont de niveau 1.

CCR Re ne dispose ni d'autocontrôle, ni de fonds propres auxiliaires.

2.2 Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels

Les fonds propres 2020 de CCR Re passent de 472 M€ avant détachement des dividendes dans les comptes sociaux à 1 235 M€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 après détachement des dividendes. L'analyse des causes de cet écart donne les résultats suivants.

Les fonds propres prudentiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux.

Cela tient à la taille des plus-values latentes du portefeuille de placement de CCR Re (découlant directement des risques longs qu'elle réassure) en stock à date. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre.

Sur ces 1 235 M€ de fonds propres prudentiels Solvabilité 2 après dividendes, 1 110 M€ sont éligibles au SCR. Le détail des fonds propres par tiering et par éligibilité / non-éligibilité au SCR est fourni en annexe du présent document, dans le QRT s23.01.

2.3 Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 929 M€ au 31/12/2019 à 1 235 M€ au 31/12/2020, soit une hausse de 306 M€.

Cette hausse est essentiellement due à la contraction d'une dette subordonnée de 300 M€ en juillet 2020, permettant de reconnaître des passifs subordonnés supplémentaires.

3 COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2020

Les fonds propres prudentiels ressortent à 1 235 M€. De par leur composition, ils sont éligibles pour 1 110 M€ au SCR, et pour 871 M€ au MCR ;

- Le SCR ressort à 557 M€, soit une couverture du SCR de 199,2 % ;
- Le MCR ressort à 200 M€, soit une couverture du MCR de 436,4 %.

Sans correction pour volatilité (« VA »), la couverture du SCR ressort à 196,9 %.

EN M€	Avec VA	Sans VA
Fonds propres prudentiels après dividendes	1 235	1 229
Dont fonds propres éligibles au SCR	1 110	1 104
SCR	557	561
MARGE SOLVABILITÉ 2	199,2 %	196,9 %

L'impact de la correction pour volatilité est ainsi à date de 2,3 % de marge Solvabilité 2.

Cet impact est dû à la fois au profil de risques des engagements souscrits par CCR Re (duration globale relativement élevée de ses passifs), et à la faiblesse des valeurs à date des corrections pour volatilité par devise.

4 FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION

5

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/ CE ne s'appliquent pas à CCR Re.

5 DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

À date, CCR Re ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

6 DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres de CCR Re appartiennent tous à CCR Re et sont réputés disponibles et transférables.

L'analyse des fonds déposés dans le trust lié à la succursale canadienne (~40M\$CAD de primes annuelles) a fait l'objet d'une étude en 2018 à laune des critères de fongibilité et de transférabilité et selon la méthode d'analyse préconisée par les textes réglementaires.

7 CALCUL DU SCR ET DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES

7.1 Méthode et options retenues

CCR Re applique la formule standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

7.2 Capacité d'absorption par les impôts différés

CCR Re intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR Re a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan prudent, de crédits d'impôt à hauteur de 65 M€, découlant d'un environnement de projection post-stress d'horizon 5 ans.

Un projet dorénavant bien avancé a été initié en 2020 conduisant à une documentation et un processus dédié d'analyse de ce montant conformément aux attendus de la réglementation.

Sans tenir compte de ces 65 M€, le SCR de CCR Re passe de 557 à 622 M€, et sa marge Solvabilité 2 de 199,2% à 178,4%.

7.3 Approche par transparence

À date CCR Re transparise en ligne à ligne 63% en valeur boursière de ses placements délégués.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

7.4 Fonds cantonnés

CCR Re retient le principe d'unicité de son patrimoine, et n'effectue par conséquent aucun cantonnement.

7.5 Simplifications utilisées

CCR Re n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

7.6 Difficultés rencontrées

En tant que réassureur, CCR Re a certaines difficultés pour connaître son passif Vie à un niveau fin et pour mener les évaluations Solvabilité 2 associées. Des calculs tête par tête sont par exemple souvent impossibles à mener. Ce déficit de données provient principalement du fait que les cédantes ne transmettent pas toutes leurs informations, ou le font avec plusieurs trimestres de retard.

Du fait de ces difficultés, les approches d'estimation retenues sont pour certains périmètres de type « estimations sur portefeuilles agrégés » avec un principe de prudence systématique.

De même, les traités auto de réassurance souscrits par CCR Re sont très souvent mixtes : ils contiennent à la fois des engagements « dommages auto », des engagements « RC auto - capital », des engagements « RC auto - rachat de rentes », et des engagements « RC auto - suivi de rentes ». Séparer au sein de ces traités les différents types d'engagement a nécessité de capitaliser sur des expertises internes.

Les informations transmises par les cédantes sont par ailleurs parcellaires, et/ou arrivent avec plusieurs trimestres de retard.

8 SCR ET MCR

À date, le SCR de CCR Re est évalué à 557 M€ et son MCR à 200 M€ vs respectivement 501 M€ et 192 M€ au 31/12/2019.

Date d'inventaire	Marge de solvabilité
31/12/2019	185,5 %
31/12/2020	199,2 %

ANNEXE : QRT

LISTE DES ÉTATS QRT

1	SE.02.01.16 : Balance sheet	59
2	S.05.01.01.01 : Non-Life & accepted non proportional reinsurance	61
3	S.05.01.01.02 : Life	63
4	S.05.02.01.01 : Non-Life obligations for home country	64
5	S.05.02.01.04 : Life obligations for home country	65
6	S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions	66
7	S.17.01.01 : Non-Life Technical Provisions	67
8	S.19.01.01 : Non-Life Insurance Claims	69
9	S.22.01.01 : Impact of long term guarantees measures and transitionals	71
10	S.23.01.01 : Own funds	72
11	S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula	74
12	S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or Non-Life insurance or reinsurance activity	76

Les états suivants ne sont pas applicables à CCR Re

S25.02.21 : modèle interne partiel

S25.03.21 : modèle interne intégral

Remarque : à des fins de meilleure lisibilité, les colonnes relatives aux lignes of business pour lesquelles CCR Re n'a pas d'engagements n'apparaissent pas dans certains QRT.

1 SE.02.01.16 : Balance sheet

Assets		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		CO010	CO020	EC0021
Goodwill	R0010			
Deferred acquisition costs	R0020		48 826 040	
Intangible assets	R0030		0	
Deferred tax assets	R0040	26 510 888		
Pension benefit surplus	R0050			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	9 200 000	4 385 943	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	2 377 041 122	1 964 980 176	0
Property (other than for own use)	R0080	226 940 000	97 804 698	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	14 134 911	6 200 000	
Equities	R0100	162 901 908	39 485 169	0
Equities - listed	R0110	1 409 664	1 426 272	
Equities - unlisted	R0120	161 492 243	38 058 897	
Bonds	R0130	706 924 386	679 856 650	0
Government Bonds	R0140	226 392 436	225 149 085	
Corporate Bonds	R0150	480 531 950	454 707 565	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	1 196 172 994	1 073 777 112	
Derivatives	R0190	2 062 799		
Deposits other than cash equivalents	R0200	67 904 124	67 856 547	
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230	186 436	186 436	0
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250	186 436	186 436	
Other loans and mortgages	R0260			
Reinsurance recoverables from:	R0270	30 138 409	31 326 670	
Non-Life and health similar to Non-Life	R0280	29 516 224	18 843 619	
Non-Life excluding health	R0290	29 516 224	18 843 619	
Health similar to Non-Life	R0300			
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	622 184	12 483 051	
Health similar to life	R0320	247 122	4 617 002	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	375 062	7 866 050	
Life index-linked and unit-linked	R0340			
Deposits to cedants	R0350	256 655 750	253 913 794	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	81 382 101	81 382 101	
Reinsurance receivables	R0370	69 890	69 890	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	13 642 676	13 642 677	
Own shares (held directly)	R0390			
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400			
Cash and cash equivalents	R0410	271 616 785	271 616 785	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		3 081 120	
TOTAL ASSETS	R0500	3 066 444 056	2 673 411 632	0

Liabilities

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		CO010	CO020	ECO021
Technical provisions – Non-Life	R0510	1 027 959 844	1 069 650 485	
Technical provisions – Non-Life (excluding health)	R0520	1 027 959 844	1 069 650 485	
Technical provisions calculated as a whole	R0530			
Best Estimate	R0540	932 814 257		
Risk margin	R0550	95 145 587		
Technical provisions - health (similar to Non-Life)	R0560	0		
Technical provisions calculated as a whole	R0570			
Best Estimate	R0580			
Risk margin	R0590			
Technical provisions - Life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	669 770 431	666 977 192	
Technical provisions - health (similar to Life)	R0610	258 117 312	240 578 646	
Technical provisions calculated as a whole	R0620			
Best Estimate	R0630	234 226 571		
Risk margin	R0640	23 890 742		
Technical provisions – Life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	411 653 119	426 398 546	
Technical provisions calculated as a whole	R0660			
Best Estimate	R0670	373 551 458		
Risk margin	R0680	38 101 661		
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0		
Technical provisions calculated as a whole	R0700			
Best Estimate	R0710			
Risk margin	R0720			
Other technical provisions	R0730		26 868 570	
Contingent liabilities	R0740			
Provisions other than technical provisions	R0750	363 013	1 705 632	
Pension benefit obligations	R0760	2 254 160	2 254 160	
Deposits from reinsurers	R0770	462 550	462 550	
Deferred tax liabilities	R0780	62 297 920		
Derivatives	R0790	4 307 886		
Debts owed to credit institutions	R0800	0		0
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801			
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802			
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803			
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0		0
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0		0
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812			
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813			
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814			
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815			
Insurance & intermediaries payables	R0820	23 824 650	23 824 650	
Reinsurance payables	R0830	3 781 483	3 781 483	
Payables (trade, not insurance)	R0840	30 079 806	30 079 806	
Subordinated liabilities	R0850	403 357 015	375 000 000	0
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860			
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	403 357 015	375 000 000	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	932 288	1 050 741	
Total liabilities	R0900	2 229 391 046	2 201 655 270	0
EXCESS OF ASSETS OVER LIABILITIES	R1000	837 053 011	471 756 363	0

2 S.05.01.01.01 : Non-Life & Accepted non proportional reinsurance

		Line of Business for: Non-Life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					
		Motor vehicle liability insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Miscellaneous financial loss
		CO040	CO060	CO070	CO080	CO090	CO120
PREMIUMS WRITTEN							
Gross - Direct business	R0110						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	13 817 464	51 059 642	143 682 935	21 538 867	21 012 511	10 433 591
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140	519 083	2 984 844	9 593 859	822 565	737 316	471 277
Net	R0200	13 298 382	48 074 798	134 089 076	20 716 302	20 275 195	9 962 314
PREMIUMS EARNED							
Gross - Direct Business	R0210						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	13 180 155	42 307 825	131 007 425	19 597 408	21 137 590	10 035 010
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240	528 053	2 643 510	9 302 102	798 004	782 665	484 520
Net	R0300	12 652 102	39 664 315	121 705 323	18 799 404	20 354 925	9 550 490
CLAIMS INCURRED							
Gross - Direct Business	R0310						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	14 357 143	24 525 848	122 913 836	13 343 353	12 334 681	5 925 554
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340	342 704	1 630 302	7 614 740	288 844	301 110	373 538
Net	R0400	14 014 439	22 895 546	115 299 096	13 054 509	12 033 571	5 552 016
CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS							
Gross - Direct Business	R0410						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500						
EXPENSES INCURRED	R0550	3 757 463	14 145 030	49 556 471	6 343 122	9 942 357	4 071 814
ADMINISTRATIVE EXPENSES							
Gross - Direct business	R0610						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620	324 698	1 236 873	3 478 347	521 199	507 972	272 317
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630						
Reinsurer's share	R0640			0			
Net	R0700	324 698	1 236 873	3 478 347	521 199	507 972	272 317
INVESTMENT MANAGEMENT EXPENSES							
Gross - Direct Business	R0710						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720	106 487	393 502	1 107 322	165 994	161 937	80 409
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730						
Reinsurers' share	R0740						
Net	R0800	106 487	393 502	1 107 322	165 994	161 937	80 409
CLAIMS MANAGEMENT EXPENSES							
Gross - Direct Business	R0810						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820	78 966	291 803	821 138	123 093	120 085	59 628
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830						
Reinsurers' share	R0840						
Net	R0900	78 966	291 803	821 138	123 093	120 085	59 628
ACQUISITION EXPENSES							
Gross - Direct Business	R0910						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920	3 220 446	11 997 447	43 758 022	5 509 017	9 261 609	3 638 327
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930						
Reinsurers' share	R0940	104 228	259 025	971 554	180 531	308 602	77 856
Net	R1000	3 116 219	11 738 421	42 786 468	5 328 486	8 953 007	3 560 471
OVERHEAD EXPENSES							
Gross - Direct Business	R1010						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020	131 094	484 430	1 363 196	204 350	199 356	98 990
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030						
Reinsurers' share	R1040						
Net	R1100	131 094	484 430	1 363 196	204 350	199 356	98 990
Other expenses	R1200						
Total expenses	R1300						

		Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance			TOTAL
		Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0140	C0150	C0160	
PREMIUMS WRITTEN					
Gross - Direct business	R0110				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120				261 545 012
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	56 429 895	6 426 046	84 008 405	146 864 346
Reinsurers' share	R0140	3 330 574	191 867	12 880 477	31 531 862
Net	R0200	53 099 321	6 234 179	71 127 928	376 877 495
PREMIUMS EARNED					
Gross - Direct Business	R0210				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220				237 265 413
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	54 638 946	6 037 710	84 157 637	144 834 293
Reinsurers' share	R0240	3 446 336	192 334	13 363 430	31 540 954
Net	R0300	51 192 609	5 845 375	70 794 208	350 558 752
CLAIMS INCURRED					
Gross - Direct Business	R0310				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320				193 400 415
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	5 076 271	4 666 751	76 857 793	86 600 815
Reinsurers' share	R0340	313 626	111 394	10 551 286	21 527 544
Net	R0400	4 762 646	4 555 356	66 306 507	258 473 686
CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS					
Gross - Direct Business	R0410				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430				
Reinsurers' share	R0440				
Net	R0500				
EXPENSES INCURRED	R0550	7 941 605	1 029 407	14 329 216	111 116 484
ADMINISTRATIVE EXPENSES					
Gross - Direct business	R0610				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620				6 341 405
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630	1 352 756	156 309	2 053 820	3 562 885
Reinsurer's share	R0640	0		-1 514	-1 514
Net	R0700	1 352 756	156 309	2 055 334	9 905 805
INVESTMENT MANAGEMENT EXPENSES					
Gross - Direct Business	R0710				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720				2 015 650
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730	434 889	49 524	647 429	1 131 842
Reinsurers' share	R0740				
Net	R0800	434 889	49 524	647 429	3 147 492
CLAIMS MANAGEMENT EXPENSES					
Gross - Direct Business	R0810				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820				1 494 712
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830	322 493	36 725	480 103	839 321
Reinsurers' share	R0840				
Net	R0900	322 493	36 725	480 103	2 334 033
ACQUISITION EXPENSES					
Gross - Direct Business	R0910				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920				77 384 867
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930	5 387 245	745 865	11 631 145	17 764 256
Reinsurers' share	R0940	91 159	19 984	1 281 829	3 294 767
Net	R1000	5 296 086	725 881	10 349 316	91 854 355
OVERHEAD EXPENSES					
Gross - Direct Business	R1010				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020				2 481 417
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030	535 381	60 968	797 034	1 393 382
Reinsurers' share	R1040				
Net	R1100	535 381	60 968	797 034	3 874 799
Other expenses	R1200				
Total expenses	R1300				111 116 484

3 S.05.01.01.02 : Life

		Life insurance obligations		TOTAL
		Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0270	C0280	
PREMIUMS WRITTEN				
Gross	R1410	106 273 462	134 638 308	240 911 770
Reinsurers' share	R1420	2 702 936	2 931 234	5 634 170
Net	R1500	103 570 526	131 707 074	235 277 600
PREMIUMS EARNED				
Gross	R1510	104 770 323	122 318 702	227 089 025
Reinsurer's share	R1520	2 113 773	2 568 352	4 682 125
Net	R1600	102 656 550	119 750 350	222 406 900
CLAIMS INCURRED				
Gross	R1610	90 987 230	93 106 645	184 093 875
Reinsurers' share	R1620	-9 959	-41 249	-51 208
Net	R1700	90 997 189	93 147 894	184 145 083
CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS				
Gross	R1710		2 970 643	2 970 643
Reinsurers' share	R1720			
Net	R1800		2 970 643	2 970 643
EXPENSES INCURRED				
ADMINISTRATIVE EXPENSES				
Gross	R1910	619 473	956 751	1 576 224
Reinsurers' share	R1920			
Net	R2000	619 473	956 751	1 576 224
INVESTMENT MANAGEMENT EXPENSES				
Gross	R2010	311 572	369 768	681 340
Reinsurers' share	R2020			
Net	R2100	311 572	369 768	681 340
CLAIMS MANAGEMENT EXPENSES				
Gross	R2110	202 166	236 191	438 357
Reinsurers' share	R2120			
Net	R2200	202 166	236 191	438 357
ACQUISITION EXPENSES				
Gross	R2210	14 538 461	17 798 611	32 337 072
Reinsurers' share	R2220	79 299	55 607	134 906
Net	R2300	14 459 162	17 743 004	32 202 166
OVERHEAD EXPENSES				
Gross	R2310	431 719	518 582	950 300
Reinsurers' share	R2320			
Net	R2400	431 719	518 582	950 300
Other expenses	R2500			
Total expenses	R2600			35 848 388
Total amount of surrenders	R2700		300	300

4 S.05.02.01.01 : Non-Life obligations for home country

	Home country	Country (by amount of gross premiums written)					Total for 5 countries and home country	
		CA	CN	DE	IL	SA		
	C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140	
PREMIUMS WRITTEN								
Gross - Direct business	R0110						0	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	41 723 536	14 804 046	20 109 274	13 504 510	19 143 048	5 866 807	115 151 219
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	30 406 644	20 416 227	4 148 535	9 599 358	7 674 591	774 835	73 020 190
Reinsurers' share	R0140	7 210 122	2 688 599	1 179 356	2 408 953	1 625 658	267 774	15 380 461
Net	R0200	64 920 058	32 531 673	23 078 453	20 694 914	25 191 982	6 373 868	172 790 948
PREMIUMS EARNED								
Gross - Direct business	R0210							0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	38 624 539	14 941 948	14 793 621	12 377 391	16 899 709	4 793 901	102 431 108
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	29 975 436	19 810 055	3 964 071	9 524 341	8 100 625	664 165	72 038 692
Reinsurers' share	R0240	7 219 876	2 748 899	969 882	2 455 186	1 643 931	236 011	15 273 784
Net	R0300	61 380 099	32 003 105	17 787 810	19 446 546	23 356 402	5 222 055	159 196 017
CLAIMS INCURRED								
Gross - Direct business	R0310							0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	47 677 392	7 066 454	11 483 659	9 335 499	13 043 863	3 227 678	91 834 545
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	25 496 462	7 964 934	2 294 092	7 077 380	7 433 063	114 014	50 379 945
Reinsurers' share	R0340	6 195 718	242 774	744 079	1 389 309	1 336 284	178 041	10 086 206
Net	R0400	66 978 136	14 788 614	13 033 671	15 023 570	19 140 642	3 163 652	132 128 284
CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS								
Gross - Direct business	R0410							0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420							0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430							0
Reinsurers' share	R0440							0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0
Expenses incurred	R0550	17 497 919	9 704 757	6 171 876	5 227 717	5 837 659	2 475 198	46 915 127
Other expenses	R1200							
Total expenses	R1300							46 915 127

5 S.05.02.01.04 : Life obligations for home country

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)					Total for 5 countries and home country
		C0220	CA C0230	CN C0230	DE C0230	IL C0230	SA C0230	C0280
PREMIUMS WRITTEN								
Gross	R1410	73 266 253		22 989 287	935 766	14 504 726	28 535 430	140 231 462
Reinsurers' share	R1420	3 104 965		258 194	12 525	821 561	197 216	4 394 461
Net	R1500	70 161 289	0	22 731 093	923 241	13 683 165	28 338 214	135 837 001
PREMIUMS EARNED								
Gross	R1510	72 346 469		17 092 130	1 035 423	13 653 161	29 568 055	133 695 239
Reinsurers' share	R1520	2 889 360		167 281	14 607	471 550	202 780	3 745 577
Net	R1600	69 457 110	0	16 924 850	1 020 817	13 181 611	29 365 275	129 949 662
CLAIMS INCURRED								
Gross	R1610	51 847 264	28 021	11 272 945	-448 123	12 239 430	29 729 903	104 669 440
Reinsurer's share	R1620	-26 460		-11 546	2 468	-5 242	-7 734	-48 515
Net	R1700	51 873 724	28 021	11 284 491	-450 590	12 244 672	29 737 637	104 717 955
CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS								
Gross	R1710	2 970 643						2 970 643
Reinsurer's share	R1720							0
Net	R1800	2 970 643	0	0	0	0	0	2 970 643
Expenses incurred	R1900	12 444 798		4 504 442	254 380	1 664 947	5 702 154	24 570 721
Other expenses	R2500							
Total expenses	R2600							24 570 721

6 S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions

		Accepted reinsurance		Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (health similar to life insurance)
		Other life insurance				
		C0100	C0130	C0150	C0200	C0210
TECHNICAL PROVISIONS CALCULATED AS A WHOLE		R0010				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		R0020				
TECHNICAL PROVISIONS CALCULATED AS A SUM OF BE AND RM						
Best Estimate						
Gross Best Estimate		R0030	373 551 458	373 551 458	373 551 458	234 226 571
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0040	376 007		376 007	247 744
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses</i>		R0050	376 007		376 007	247 744
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>		R0060				
<i>Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses</i>		R0070				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default		R0080	375 062	375 062	375 062	247 122
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re		R0090	373 176 396		373 176 396	233 979 449
Risk Margin		R0100	38 101 661	38 101 661	38 101 661	23 890 742
AMOUNT OF THE TRANSITIONAL ON TECHNICAL PROVISIONS						
Technical Provisions calculated as a whole		R0110				
Best estimate		R0120				
Risk margin		R0130				
Technical provisions - Total		R0200	411 653 119		411 653 119	258 117 312
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total		R0210	411 278 057	411 278 057	411 278 057	257 870 190
Best Estimate of products with a surrender option		R0220				
GROSS BE FOR CASH FLOW						
Cash out-flows						
Future guaranteed and discretionary benefits		R0230			373 551 458	234 226 571
<i>Future guaranteed benefits</i>		R0240	373 551 458		373 551 458	
<i>Future discretionary benefits</i>		R0250				
Future expenses and other cash out-flows		R0260				
Cash in-flows						
<i>Future premiums</i>		R0270				
<i>Other cash in-flows</i>		R0280				
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations		R0290	0			0
Surrender value		R0300				
Best estimate subject to transitional of the interest rate		R0310				
Technical provisions without transitional on interest rate		R0320				
Best estimate subject to volatility adjustment		R0330	373 551 458		373 551 458	234 226 571
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures		R0340	415 970 263		415 970 263	259 406 532
Best estimate subject to matching adjustment		R0350				
Technical provisions without matching adjustment and without all the others		R0360				
GROSS TP AMOUNT CALCULATED USING SIMPLIFIED METHODS		RTT01				

7 17.01.01 : Non-Life Technical Provisions

		Segmentation for:									
		Direct business and accepted proportional reinsurance						Accepted non-proportional reinsurance			TOTAL Non-Life obligation
		Motor vehicle liability insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
C0050	C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0150	C0160	C0170	C0180		
Technical provisions as a whole	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Direct business	R0020										0
Accepted proportional reinsurance business	R0030										0
Accepted non-proportional reinsurance	R0040										0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050										0
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM											
Best Estimate											
Premium provisions											
Gross - TOTAL	R0060	-1 935 519	-7 238 909	3 600 573	-1 190 875	-3 602 212	-25 353	3 882 820	173 568	3 323 862	-3 012 045
Gross - direct business	R0070										0
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	-1 935 519	-7 238 909	3 600 573	-1 190 875	-3 602 212	-25 353				-10 392 295
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090							3 882 820	173 568	3 323 862	7 380 250
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0	0	208 480	0	0	0	0	0	123 544	332 025
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110			208 480						123 544	332 025
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120										0
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130										0
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140			207 957						123 234	331 190
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-1 935 519	-7 238 909	3 392 616	-1 190 875	-3 602 212	-25 353	3 882 820	173 568	3 200 628	-3 343 235
Claims provisions											
Gross - TOTAL	R0160	24 833 665	62 261 052	169 349 089	51 191 796	47 701 577	9 045 693	399 411 729	8 288 263	163 743 438	935 826 302
Gross - direct business	R0170										0
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	24 833 665	62 261 052	169 349 089	51 191 796	47 701 577	9 045 693				364 382 872
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190							399 411 729	8 288 263	163 743 438	571 443 430
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before	R0200	38 908	2 802 991	11 076 840	88 957	84 901	609 464	3 627 498	17 160	10 911 827	29 258 548
Recoverables from reinsurance (expert SPV and Finite Reinsurance)	R0210	38 908	2 802 991	9 968 764	88 957	84 901	609 464	3 627 498	17 160	10 911 827	28 150 472
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220			1 108 076							1 108 076
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected	R0230										0
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the...	R0240	38 811	2 795 948	11 049 008	88 734	84 688	607 933	3 618 384	17 117	10 884 411	29 185 034
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	24 794 854	59 465 104	158 300 080	51 103 062	47 616 889	8 437 760	395 793 345	8 271 146	152 859 027	906 641 268
Total Best estimate - gross	R0260	22 898 146	55 022 143	172 949 662	50 000 921	44 099 365	9 020 340	403 294 548	8 461 831	167 067 300	932 814 257
Total Best estimate - Net	R0270	22 859 336	52 226 195	161 692 697	49 912 187	44 014 677	8 412 406	399 676 164	8 444 714	156 059 656	903 298 033
Risk margin	R0280	2 335 575	5 612 172	17 640 593	5 100 015	4 498 066	920 060	41 135 410	863 093	17 040 602	95 145 587

		Segmentation for:									TOTAL Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional reinsurance						Accepted non-proportional reinsurance			
		Motor vehicule liability insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
C0050	C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0150	C0160	C0170	C0180		
Amount of the transitional on Technical Provisions											
TP as a whole	R0290										0
Best estimate	R0300										0
Risk margin	R0310										0
Technical provisions - total											
Technical provisions - Total	R0320	25 233 721	60 634 315	190 590 255	55 100 936	48 597 431	9 940 400	444 429 958	9 324 925	184 107 902	1 027 959 844
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - Total	R0330	38 811	2 795 948	11 256 965	88 734	84 688	607 933	3 618 384	17 117	11 007 644	29 516 224
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - Total	R0340	25 194 911	57 838 367	179 333 290	55 012 203	48 512 743	9 332 467	440 811 574	9 307 808	173 100 258	998 443 619
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)											
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350										
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360										
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)											
Cash out-flows											
Future benefits and claims	R0370	-1 935 519	-7 238 909	3 600 573	-1 190 875	-3 602 212	-25 353	3 882 820	173 568	3 323 862	-3 012 045
Future expenses and other cash-out flows	R0380										0
Cash in-flows											
Future benefits and claims	R0390										0
Other cash-in Flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400										0
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)											
Cash out-flows											
Future benefits and claims	R0410	24 833 665	62 261 052	169 349 089	51 191 796	47 701 577	9 045 693	399 411 729	8 288 263	163 743 438	935 826 302
Future expenses and other cash-out flows	R0420										0
Cash in-flows											
Future premiums	R0430										0
Other cash-in Flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440										0
Percentage of gross Best Estimate calculated using	R0450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460										0
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470										0
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	22 898 146	55 022 143	172 949 662	50 000 921	44 099 365	9 020 340	403 294 548	8 461 831	167 067 300	932 814 257
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	25 326 053	60 921 433	191 068 453	55 429 268	48 817 686	9 967 130	446 697 167	9 353 100	184 598 526	1 032 178 815
GROSS BEST ESTIMATE CALCULATED USING SIMPLIFIED METHODS	RTT01										

8 S.19.01.01 : Non-Life Insurance Claims

Total (no breakdown by currency)	Unit	EUR
Line of business	Z0010	All LoB
Accident year/Underwriting year	Z0020	2
Currency	Z0030	TOTAL
Currency conversion	Z0040	2

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
PRIOR	R0100																3 804 996
N-14	R0110	2 966 452	81 325 236	30 726 681	14 744 563	8 317 472	6 784 105	2 529 287	2 102 077	2 251 655	1 483 126	1 350 862	1 513 831	696 863	1 286 384	851 267	
N-13	R0120	5 539 969	75 694 488	28 099 156	13 320 569	8 372 311	11 416 537	3 419 575	3 275 240	2 136 717	1 804 268	741 275	727 147	999 304	1 020 105		
N-12	R0130	4 092 626	87 866 665	34 506 050	18 993 668	11 681 951	9 432 643	5 324 119	2 984 380	5 563 408	2 291 979	2 144 483	1 141 643	2 045 610			
N-11	R0140	11 483 697	90 404 634	40 905 897	21 489 557	15 219 088	11 563 911	7 943 787	6 123 275	3 492 091	3 792 439	2 758 944	3 262 592				
N-10	R0150	12 908 620	137 636 747	72 474 034	40 338 219	35 815 277	14 106 507	17 161 203	4 776 814	2 617 726	7 100 229	2 417 291					
N-9	R0160	8 075 777	242 639 078	149 537 469	118 023 773	16 574 457	10 041 193	7 922 225	6 329 368	6 849 482	3 955 255						
N-8	R0170	8 051 052	65 317 065	39 381 728	21 489 335	12 035 755	9 407 307	4 176 585	4 401 075	2 519 743							
N-7	R0180	8 183 562	69 678 467	32 565 511	15 974 413	8 560 337	9 137 003	5 299 861	4 510 914								
N-6	R0190	6 315 376	56 708 307	27 153 394	12 186 392	9 178 498	6 676 911	7 919 178									
N-5	R0200	2 594 423	56 148 322	26 470 930	11 565 920	8 995 817	7 503 620										
N-4	R0210	5 674 646	-83 047 036	40 950 699	23 000 907	16 891 721											
N-3	R0220	5 693 017	62 729 305	27 787 868	16 295 132												
N-2	R0230	4 739 816	80 005 346	41 927 640													
N-1	R0240	2 687 643	103 971 367														
N	R0250	6 291 418															

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In current year	Sum of an years (cumulative)
		C0170	C0180
PRIOR	R0100	3 804 996	3 804 996
N-14	R0110	851 267	158 929 862
N-13	R0120	1 020 105	156 566 661
N-12	R0130	2 045 610	188 069 226
N-11	R0140	3 262 592	218 439 911
N-10	R0150	2 417 291	347 352 665
N-9	R0160	3 955 255	569 948 076
N-8	R0170	2 519 743	166 779 645
N-7	R0180	4 510 914	153 910 067
N-6	R0190	7 919 178	126 138 055
N-5	R0200	7 503 620	113 279 032
N-4	R0210	16 891 721	3 470 936
N-3	R0220	16 295 132	112 505 321
N-2	R0230	41 927 640	126 672 801
N-1	R0240	103 971 367	106 659 010
N	R0250	6 291 418	6 291 418
TOTAL	R0260	225 187 848	2 558 817 683

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750
PRIOR	R0300																-16 344
N-14	R0310	0	65 093	5 809	2 787	558	174	-1	113	0	0	0	0	0	0	0	
N-13	R0320	0	115 600	82 716	151 349	49 395	5 090	1 840	1 165	-1 907	0	0	0	0	0	0	
N-12	R0330	0	32	124 096	92 113	155 615	77 400	417 680	45 610	16 986	11 739	-11 515	0	0			
N-11	R0340	424 756	220 026	355 952	341 912	260 430	105 647	46 690	-2 895	62 608	14 750	7 551	6 031				
N-10	R0350	370 175	68 086	393 726	3 510 085	7 537 318	2 979 106	3 158 610	1 910 845	202 025	467 145	56 571					
N-9	R0360	0	23 747 937	29 366 592	-106 321	70 264	0	103 824	6 395	266 189	39 035						
N-8	R0370	0	0	1 172 270	1 265 051	254 328	433 886	-191 707	85 801	-1 741							
N-7	R0380	-211 738	1 873 794	1 460 981	1 356 634	121 126	59 884	63 256	5 654								
N-6	R0390	-459 425	1 522 788	72 252	41 268	41 842	-9 653	56 234									
N-5	R0400	-525 769	1 456 732	64 126	30 511	31 384	-39 613										
N-4	R0410	0	3 452 613	1 145 549	974 607	153 291											
N-3	R0420	25 283	1 150 951	301 974	161 566												
N-2	R0430	0	13 026	4 669													
N-1	R0440	2 244 407	8 795 795														
N	R0450	-40 487															

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In current year	sum of an years (cumulative)
		C0760	C0770
PRIOR	R0300	-16 344	-16 344
N-14	R0310	0	74 532
N-13	R0320	0	405 248
N-12	R0330	0	929 756
N-11	R0340	6 031	1 843 456
N-10	R0350	56 571	20 653 693
N-9	R0360	39 035	53 493 913
N-8	R0370	-1 741	3 017 887
N-7	R0380	5 654	4 729 591
N-6	R0390	56 234	1 265 306
N-5	R0400	-39 613	1 017 371
N-4	R0410	153 291	5 726 059
N-3	R0420	161 566	1 639 774
N-2	R0430	4 669	17 695
N-1	R0440	8 795 795	11 040 202
N	R0450	-40 487	-40 487
TOTAL	R0460	9 180 660	105 797 653

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
PRIOR	R0100																119 198 888
N-14	R0110	152 657 874	126 453 336	90 948 352	75 802 141	58 071 009	49 958 787	42 816 391	35 604 776	32 906 577	31 285 762	30 117 563	27 366 109	26 969 849	21 938 819	20 211 457	
N-13	R0120	130 820 570	134 365 897	107 485 288	77 559 137	64 915 069	46 817 675	42 492 587	36 910 079	33 121 680	30 551 695	28 025 045	26 870 076	21 649 600	20 316 650		
N-12	R0130	159 737 135	140 919 128	107 240 125	80 832 337	68 994 496	62 968 386	56 171 653	52 467 699	48 776 455	44 951 698	42 043 952	36 315 466	30 150 372			
N-11	R0140	174 685 322	151 797 044	107 487 198	99 023 827	80 302 746	71 129 652	66 015 111	50 989 632	46 592 872	36 469 443	32 370 003	27 930 936				
N-10	R0150	185 846 875	204 170 184	173 819 065	147 399 710	106 586 814	90 811 812	79 803 256	60 118 152	53 454 258	43 531 059	30 796 035					
N-9	R0160	198 092 587	290 084 064	140 016 080	83 489 391	59 049 522	49 040 751	65 962 341	59 702 623	52 222 631	38 474 980						
N-8	R0170	147 885 138	156 581 814	122 197 086	100 183 467	86 879 841	74 174 225	66 801 647	55 005 278	47 335 679							
N-7	R0180	150 735 120	146 080 946	114 113 652	93 187 092	77 980 490	65 575 548	55 527 562	45 367 898								
N-6	R0190	148 032 137	144 546 895	114 726 376	96 587 882	82 944 364	67 156 607	53 588 125									
N-5	R0200	136 600 940	131 860 322	111 680 188	92 532 710	73 642 192	62 924 920										
N-4	R0210	150 829 605	264 108 270	225 674 581	188 247 132	153 765 714											
N-3	R0220	144 270 081	128 072 694	95 824 537	75 977 745												
N-2	R0230	162 273 818	145 133 190	113 439 951													
N-1	R0240	189 613 176	181 488 704														
N	R0250	226 709 822															

Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)	
			C0170
PRIOR	R0100		90 091 806
N-14	R0110		13 486 977
N-13	R0120		16 041 591
N-12	R0130		18 933 496
N-11	R0140		18 912 877
N-10	R0150		19 860 076
N-9	R0160		27 060 092
N-8	R0170		33 187 136
N-7	R0180		33 478 793
N-6	R0190		43 318 870
N-5	R0200		52 880 316
N-4	R0210		49 989 238
N-3	R0220		54 503 089
N-2	R0230		88 603 965
N-1	R0240		150 817 016
N	R0250		224 660 963
TOTAL	R0260		935 826 302

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950
PRIOR	R0300																-265 283
N-14	R0310	434 106	147 095	119 450	198 056	120 551	1 850	641	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-13	R0320	1 829 615	1 153 139	514 838	123 618	154 803	97 980	58 873	2 852	0	0	0	0	0	0		
N-12	R0330	0	580 823	371 010	281 456	130 842	76 761	85 119	110 285	104 195	6 900	1 593	0	0			
N-11	R0340	1 619 162	1 120 940	769 099	407 615	132 759	-1 617	94 993	87 280	1 182	12 383	9 865	21 237				
N-10	R0350	597 681	10 150 376	11 637 068	16 489 344	8 952 726	6 036 537	2 843 301	905 720	703 120	237 174	75 916					
N-9	R0360	54 350 000	29 917 892	2 110 103	338 885	295 248	295 248	192 880	199 004	158 280	61 235						
N-8	R0370	0	433 447	2 334 336	1 151 090	747 909	227 547	229 359	122 678	126 378							
N-7	R0380	6 695 261	4 198 768	2 163 765	759 698	533 876	335 738	90 507	67 469								
N-6	R0390	2 030 014	128 836	77 562	11 969	-17 403	-2 584	-46 960									
N-5	R0400	1 244 219	118 425	80 083	69 959	53 304	77 649										
N-4	R0410	8 286 203	2 794 869	1 899 346	499 542	272 552											
N-3	R0420	3 012 018	1 087 833	410 346	385 917												
N-2	R0430	141 950	2 021 241	1 801 966													
N-1	R0440	12 208 563	11 775 423														
N	R0450	13 755 533															

Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)	
			C0960
PRIOR	R0300		744 813
N-14	R0310		0
N-13	R0320		0
N-12	R0330		0
N-11	R0340		33 401
N-10	R0350		77 067
N-9	R0360		61 235
N-8	R0370		126 378
N-7	R0380		74 195
N-6	R0390		-34 834
N-5	R0400		90 758
N-4	R0410		276 410
N-3	R0420		385 876
N-2	R0430		1 797 140
N-1	R0440		11 803 221
N	R0450		14 088 586
TOTAL	R0460		29 524 246

9 S.22.01.01 : Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transition on technical provisions	Impact of transition on technical provisions	Without transition on interest rate	Impact of transition on interest rate	Without volatility adjustment and without other transition measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	1 697 730 275	1 697 730 275	0	1 697 730 275	0	1 707 555 609	9 825 334	1 707 555 609	0	9 825 334
Basic own funds	R0020	1 234 894 192	1 234 894 192	0	1 234 894 192	0	1 227 612 637	-7 281 555	1 227 612 637	0	-7 281 555
Excess of assets over liabilities	R0030	837 053 011	837 053 011	0	837 053 011	0	829 771 455	-7 281 555	829 771 455	0	-7 281 555
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040			0		0		0		0	0
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	1 110 270 048	1 110 270 048	0	1 110 270 048	0	1 104 811 663	-5 458 385	1 104 811 663	0	-5 458 385
Tier 1	R0060	831 537 178	831 537 178	0	831 537 178	0	824 255 622	-7 281 555	824 255 622	0	-7 281 555
Tier 2	R0070	278 732 870	278 732 870	0	278 732 870	0	280 556 041	1 823 170	280 556 041	0	1 823 170
Tier 3	R0080	0		0		0		0		0	0
Solvency Capital Requirement	R0090	557 465 741	557 465 741	0	557 465 741	0	561 112 081	3 646 340	561 112 081	0	3 646 340
Eligible own funds to meet Minimum Capital Requirement	R0100	871 478 472	871 478 472	0	871 478 472	0	864 357 329	-7 121 143	864 357 329	0	-7 121 143
Minimum Capital Requirement	R0110	199 706 470	199 706 470	0	199 706 470	0	200 508 532	802 061	200 508 532	0	802 061

10 S.23.01.01 : Own funds

		Total	Tier 1 - Unrestricted	Tier 1 - Restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
BASIC OWN FUNDS BEFORE DEDUCTION FOR PARTICIPATIONS IN OTHER FINANCIAL SECTOR AS FORESEEN IN ARTICLE 68 OF DELEGATED REGULATION 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	90 082 100	90 082 100			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0				
Surplus funds	R0070	0				
Preference shares	R0090	0				
Share premium account related to preference shares	R0110	0				
Reconciliation reserve	R0130	741 455 078	741 455 078			
Subordinated liabilities	R0140	403 357 015			403 357 015	
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0				
OWN FUNDS FROM THE FINANCIAL STATEMENTS THAT SHOULD NOT BE REPRESENTED BY THE RECONCILIATION RESERVE AND DO NOT MEET THE CRITERIA TO BE CLASSIFIED AS SOLVENCY II OWN FUNDS						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
DEDUCTIONS						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0				
TOTAL BASIC OWN FUNDS AFTER DEDUCTIONS	R0290	1 234 894 192	831 537 178	0	403 357 015	0
ANCILLARY, OWN FUNDS						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310	0				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0				
Other ancillary own funds	R0390	0				
TOTAL ANCILLARY, OWN FUNDS	R0400	0			0	0
AVAILABLE AND ELIGIBLE OWN FUNDS						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	1 234 894 192	831 537 178	0	403 357 015	0
Total available own funds to meet the MCR	R0510	1 234 894 192	831 537 178	0	403 357 015	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	1 110 270 048	831 537 178	0	278 732 870	0
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	871 478 472	831 537 178	0	39 941 294	
SCR	R0580	557 465 741				
MCR	R0600	199 706 470				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	2				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	4				

ANNEXE : QRT

CO060

RECONCILIATION RESERVE		
Excess of assets over liabilities	R0700	837 053 011
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	5 515 833
Other basic own fund items	R0730	90 082 100
Adjustment for restricted own fund items in respect of ring fenced funds due to ring fencing	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	741 455 078
EXPECTED PROFITS		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	-3 662 875
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-Life business	R0780	-6 823 539
TOTAL EXPECTED PROFITS INCLUDED IN FUTURE PREMIUMS (EPIFP)	R0790	-10 486 413

MCR - Cell linked

MCR Non Composite - S280101!R0400_C0070	199 706 470
MCR Composite - S280201!R0400_C0130	
MCR	199 706 470

SCR - Cell linked

SCR in Non Composite - S280101!R0310_C0070	557 465 741
SCR in Composite - S280201!R0310_C0130	
SCR	557 465 741

BS-Annual Solo

Excess of assets over liabilities	837 053 011
-----------------------------------	-------------

BS-Quarterly Solo/day 1 Solo

Excess of assets over liabilities	837 053 011
-----------------------------------	-------------

BS-Annual ECB reporting Solo

Excess of assets over liabilities	837 053 011
-----------------------------------	-------------

BS-Quarterly ECB reporting Solo

Excess of assets over liabilities	837 053 011
-----------------------------------	-------------

6

11 S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula

Article 112*	Z0010	2	*1 - Article 112 (7) reporting (output: x1) 2 - Regular reporting (output: x0)
--------------	-------	---	---

BASIC SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	309 240 915	309 240 915	
Counterparty default risk	R0020	63 869 277	63 869 277	
Life underwriting risk	R0030	47 927 575	47 927 575	
Health underwriting risk	R0040	65 639 148	65 639 148	
Non-Life underwriting risk	R0050	407 265 395	407 265 395	
Diversification	R0060	-266 408 965	-266 408 965	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	627 533 344	627 533 344	

CALCULATION OF SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	30 719 429
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-100 787 033
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	557 465 741
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	557 465 741
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	4
Net future discretionary benefits	R0460	

*1 - Full recalculation
2 - Simplification at risk sub-module level
3 - Simplification at risk module level
4 - No adjustment

ANNEXE : QRT

APPROACH TO TAX RATE

		Yes/No C0109
Approach based on average tax rate*	R0590	1

*1 - Yes
2 - No
3 - Not applicable as LAC DT is not used
(in this case R0600 to R0690 are not applicable)

CALCULATION OF LOSS ABSORBING CAPACITY OF DEFERRED TAXES

		Before the stock C0110	After the stock C0120
DTA	R0600	26 510 888	
DTA carry forward	R0610	26 510 888	
DTA due to deductible temporary differences	R0620	0	
DTL	R0630	62 297 920	

		LAC DT C0130
LAC DT	R0640	-100 787 033
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-35 787 033
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	-65 000 000
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	-169 960 866

6

12 S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only Life or Non-Life insurance or reinsurance activity

		MCR components
LINEAR FORMULA COMPONENT FOR NON-LIFE INSURANCE AND REINSURANCE OBLIGATIONS		C0010
MCRNL Result	R0010	186 956 198

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
BACKGROUND INFORMATION		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0	0
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0	0
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0	0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	22 859 336	13 298 382
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0	0
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	52 226 195	48 074 798
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	161 692 697	134 089 076
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	49 912 187	20 716 302
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	44 014 677	20 275 195
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0	0
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0	0
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	8 412 406	9 962 314
Non-proportional health reinsurance	R0140	0	0
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	399 676 164	53 099 321
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	8 444 714	6 234 179
Non-proportional property reinsurance	R0170	156 059 656	71 127 928

LINEAR FORMULA COMPONENT FOR LIFE INSURANCE AND REINSURANCE OBLIGATIONS		C0040
MCRL Result	R0200	12 750 273

ANNEXE : QRT

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) Total capital at risk
TOTAL CAPITAL AT RISK FOR ALL LIFE (RE)INSURANCE OBLIGATIONS		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	607 155 844	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0

OVERALL MCR CALCULATION		C0070
Linear MCR	R0300	199 706 470
SCR	R0310	557 465 741
MCR cap	R0320	250 859 583
MCR floor	R0330	139 366 435
Combined MCR	R0340	199 706 470
Absolute floor of the MCR	R0350	3 200 000
MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT	R0400	199 706 470



157 boulevard Haussmann 75008 Paris
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris
Tél. : + 33 1 44 35 31 00

www.ccr-re.com

